

**GLENCORE — FONDERIE HORNE**

**COMPTE RENDU — RENCONTRE RÉGULIÈRE**

INFORMATIONS SUR LA RENCONTRE			
DATE	15 mars 2021		
HEURE	19 h – 21 h		
ENDROIT	Centre des Congrès, Hôtel Le Noranda, Rouyn-Noranda		
PARTICIPANTS	Voir Annexe I		
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Fixer la date de la rencontre publique annuelle et présenter le calendrier des rencontres 2022</li> <li><input type="checkbox"/> Présenter un sommaire des résultats du sondage 2021 aux membres</li> <li><input type="checkbox"/> Présenter le bilan de la 2<sup>e</sup> attestation d'assainissement</li> <li><input type="checkbox"/> Présenter une mise à jour de l'avancement des projets du plan de réduction des émissions d'arsenic et les résultats 2021</li> <li><input type="checkbox"/> Présenter les performances en termes d'émissions / données croisées vents et concentration</li> </ul>		
SUJETS DISCUTÉS	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Introduction</li> <li>2. Présentation des nouveaux membres et tour de table</li> <li>3. Approbations</li> </ol> </td> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <ol style="list-style-type: none"> <li>4. Calendrier des prochaines rencontres</li> <li>5. Mise à jour de l'avancement des projets du plan de réduction des émissions d'arsenic (bilan 2<sup>e</sup> attestation)</li> <li>6. Varia</li> </ol> </td> </tr> </table>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Introduction</li> <li>2. Présentation des nouveaux membres et tour de table</li> <li>3. Approbations</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Calendrier des prochaines rencontres</li> <li>5. Mise à jour de l'avancement des projets du plan de réduction des émissions d'arsenic (bilan 2<sup>e</sup> attestation)</li> <li>6. Varia</li> </ol>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Introduction</li> <li>2. Présentation des nouveaux membres et tour de table</li> <li>3. Approbations</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Calendrier des prochaines rencontres</li> <li>5. Mise à jour de l'avancement des projets du plan de réduction des émissions d'arsenic (bilan 2<sup>e</sup> attestation)</li> <li>6. Varia</li> </ol>		

## 1. NOTE D'INTRODUCTION

Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert) a été mandaté par la Fonderie Horne (ci-après Fonderie) pour assurer l'animation et la facilitation des échanges ainsi que la prise de notes de la rencontre faisant l'objet du présent compte rendu, à titre de tiers indépendant. Ce document n'est pas un verbatim, mais rapporte les principaux éléments des échanges tenus. La vulgarisation scientifique, la transparence et la rigueur sont les principes qui ont guidé l'élaboration du présent document.

Le compte rendu est validé par les membres du Comité avant d'être rendu public, de façon à s'assurer que le document traduise avec justesse la nature des informations présentées et des échanges tenus lors de la rencontre. Le présent compte rendu se veut non-nominatif pour les membres afin de préserver leur liberté de parole. Les interventions ont été consignées dans la section durant laquelle elles ont été adressées.

## 2. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES ET TOUR DE TABLE

M. Alex Craft de Transfert Environnement et Société agit comme facilitateur de la rencontre. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes (voir l'[Annexe 1](#)) et les remercie pour leur présence à cette première rencontre de l'année. Son collègue Dominic Vézina est présent en tant que rapporteur.

Mme Cindy Caouette, de la Fonderie Horne, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence. M. Craft présente ensuite les nouveaux membres (personnes-ressources) qui sont présents, représentant le réseau de la santé en Abitibi-Témiscamingue :

- Dr. Stéphane Trépanier, Médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive
- M. Stéphane Bessette, Direction de la Santé publique

## 3. APPROBATIONS

M. Craft présente l'ordre du jour (voir l'[Annexe 2](#)). Il demande aux membres s'ils souhaitent ajouter des éléments. Aucun ajout n'est proposé. L'ordre du jour est donc approuvé.

M. Craft demande à l'audience si elle souhaite apporter des modifications au compte rendu de la dernière rencontre du 18 octobre 2021. Il indique que les deux commentaires reçus par écrit par un membre en février 2022 seront traités lors de la rencontre d'aujourd'hui. Ces commentaires concernent la position de la fonderie sur les émissions de nickel et les données croisées sur les vents et la concentration d'arsenic dans l'air. Le compte rendu est adopté sans modification et sera rendu public sur le site web du Comité.

M. Craft demande ensuite aux membres s'ils souhaitent commenter le contenu du bilan annuel 2021 des travaux du Comité. Aucun commentaire n'est fait, le bilan est approuvé et sera mis en ligne sur le site web du Comité.

## 4. CALENDRIER DES PROCHAINES RENCONTRES

### 1. Rencontres régulières

Un calendrier provisoire des rencontres régulières prévues (4) en 2022 est présenté aux membres, avec des propositions de sujets à traiter qui pourraient être amenés à évoluer en fonction des priorités du Comité et des enjeux qui pourraient survenir en cours d'année :

- Activités de recyclage de métaux
- Visite du secteur recyclage de l'usine
- Mise à jour de la 3<sup>e</sup> attestation d'assainissement
- Suivi sur la consultation sur la zone de transition
- Suivi sur la caractérisation des sols – protocole MELCC
- Présentation par Norfalco sur le transport ferroviaire d'acide sulfurique (fournisseur)

En plus de la présente rencontre du 15 mars, les rencontres auraient lieu en mai, septembre et décembre. Les membres se disent ouverts quant à l'ordre de sujets à traiter au courant de l'année.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 1</b>	
Un membre demande si la compagnie Norfalco appartient à Glencore ou si elle est un client de la fonderie.	M. Landry répond que non, que cette compagnie est indépendante et n'est qu'un partenaire d'affaires de la fonderie, responsable du transport ferroviaire de l'acide sulfurique que produit la fonderie.
<b>Q &amp; I 2</b>	
Un membre demande si le thème de la récupération des métaux à la fonderie sera abordé comme sujet.	M. Craft confirme qu'il est prévu d'aborder ce sujet en 2022.
<b>Q &amp; I 3</b>	
En référence à Norfalco, un membre demande de préciser quel serait l'objectif d'une telle présentation.	M. Craft répond que la présentation pourrait porter sur les opérations du fournisseur et valider par exemple les mesures d'atténuation mises en place pour diminuer les risques lors du transport.

### 2. Rencontre publique

M. Craft rappelle que selon le souhait du Comité, une rencontre publique pourrait avoir lieu en mode présentiel, idéalement au début du mois de juin.

M. Craft rappelle que cette rencontre a pour but de brosser un portrait des activités du Comité ainsi que des grands thèmes abordés, tel que présenté dans le bilan de l'année 2021. Le Comité se propose d'aborder

de façon plus précise l'avancement du plan de réduction des émissions atmosphériques dont les résultats 2021 sont présentés au Comité ce soir même, ainsi que les sujets potentiels suivants :

- La réduction de l'exposition (ex : restauration des terrains)
- La réduction à la source (projet Velox-Phenix)
- Les projets court terme (ex : captation et traitement de certains évènements du toit du réacteur, augmentation de la capacité de nettoyage des routes)
- Les projets long terme (ex : zone de transition)
- Le nickel

M. Craft propose de présenter les travaux du Comité et de faire intervenir ses membres s'ils le souhaitent. Une rencontre de planification pourrait être organisée en amont de la rencontre publique. Les membres sont invités à contacter M. Vézina s'ils sont intéressés à participer.

### 3. Sondage

M. Craft indique aux membres que le sondage annuel 2021 portant sur les travaux du Comité, le rôle de Transfert Environnement et Société et les engagements de la fonderie (et autres questions variées) a été rempli par cinq membres.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 4</b>	
Un membre demande pourquoi il y a eu si peu de répondants.	M. Craft note que même si la participation (30%) n'a pas été très grande, les résultats et les commentaires sont de manière générale très positifs, et permettent au groupe de mieux comprendre les attentes des membres et ajuster l'orientation des travaux.
<b>Q &amp; I 5</b>	
Le même membre propose d'inciter davantage les membres à faire part de leurs commentaires, quitte à le faire également en public lors d'une rencontre régulière.	M. Craft note ce point de suivi.
<b>Q &amp; I 6</b>	
Un autre membre demande si ce sondage est restrictif.	M. Craft note que le sondage est ouvert à tous les membres et personnes-ressources qui ont participé à au moins une rencontre.
<b>Q &amp; I 7</b>	
Un membre note que l'enjeu principal est l'absence de plusieurs membres aux rencontres du Comité.	

M. Craft donne suite à un commentaire fait dans le sondage sur les comptes rendus qui sont exhaustifs, en indiquant qu'ils sont rédigés ainsi pour permettre aux membres absents et au public (ils sont mis en ligne après approbation par le Comité) de bien prendre connaissance des sujets et des enjeux discutés lors des rencontres.

Il cède ensuite la parole aux représentants de la fonderie.

## 5. MISE À JOUR DE L'AVANCEMENT DES PROJETS DU PLAN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS D'ARSENIC – BILAN 2<sup>E</sup> ATTESTATION

Mme Marie-Élise Viger, première responsable environnement pour les opérations métallurgiques cuivre en Amérique du Nord - Glencore, présente la mise à jour du plan d'action sur l'arsenic, en indiquant que cette dernière est reliée à une série de projets dont l'objectif est de réduire les émissions. À la demande du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC), les projets d'amélioration ont été proposés par la Fonderie Horne dans le cadre de sa seconde attestation d'assainissement et couvraient la période **2012-2022**.

Mme Viger rappelle qu'une attestation d'assainissement est en quelque sorte un permis d'opérer renouvelable qui établit les suivis et les plans d'action pour les volets reliés à l'environnement, tels que l'eau, l'air, les résidus miniers, et que ce permis est remis par le MELCC.

Elle mentionne que l'objectif est d'atteindre 100 ng/m<sup>3</sup> en arsenic (moyenne annuelle) à la station légale à compter de l'année 2022, et qu'au total, cinq projets ont été mis en place, pour un investissement de l'ordre de 15,3 M\$. Elle ajoute que les projets non complétés du plan d'action arsenic de 2019 viendront s'intégrer dans la 3<sup>e</sup> attestation, qui sera demandée en mai prochain (voir p5 de la présentation en annexe pour des exemples de projets).

Mme Viger indique que certains projets tel que l'optimisation du réseau de capture des gaz fugitifs du secteur des anodes – phase 2 ont un potentiel de réduction des émissions plus élevé.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 8</b>	
Un membre demande où est installée la clôture "brise-vents".	Mme Viger précise qu'elle est située au nord-ouest de l'usine et fait partie de la 2 <sup>e</sup> attestation.
Le membre affirme que la clôture protège donc une partie de boulevard Saguenay des vents dominants qui ont tendance à augmenter la concentration d'arsenic enregistré à la station légale.	Mme Viger répond que l'objectif est de ralentir les vents qui arrivent dans ce secteur du site afin de réduire l'emportement éolien.

Q & I 9	
Un membre demande quand la 2 <sup>e</sup> attestation d'assainissement se terminera-t-elle et s'il est possible de décrire les prochaines étapes.	La représentante du MELCC répond que la présente attestation reste valide jusqu'à son renouvellement. Elle précise qu'il sera dorénavant question "d'autorisation ministérielle" et non plus d'attestation d'assainissement en vertu de l'article 22 de la LQE. Elle ajoute que le MELCC étudie présentement divers éléments d'ordre environnemental et proposera ensuite des "orientations techniques" avant de compléter le dossier une fois la demande de renouvellement reçue. La personne-ressource se dit ouverte à inviter des experts du MELCC à une rencontre ultérieure pour élaborer sur ce point.
Q & I 10	
M. Craft demande si ce changement est simplement nominatif ou si d'autres aspects changent?	La représentante du MELCC indique que l'encadrement sera légèrement modifié mais que c'est principalement le nom qui change.
Q & I 11	
M. Craft demande si un processus de consultation publique est prévu dans le processus de renouvellement de l'attestation d'assainissement.	La personne-ressource du MELCC répond que les experts du MELCC sont mieux placés pour répondre qu'elle et pourront élaborer sur cet aspect.
M. Craft indique que ce sujet sera abordé en détails lors d'une rencontre en 2022 et qu'il serait pertinent de s'arrimer avec l'équipe du MELCC.	

Q & I 12	
Un membre demande combien de temps prend le processus de renouvellement?	La personne-ressource du MELCC répond que la durée est variable et que l'objectif de la nouvelle loi est d'accélérer le processus sachant que la dernière attestation a pris cinq ans à obtenir. Elle ajoute que les orientations techniques doivent être produites avant l'analyse du renouvellement, mais que présentement ces deux étapes sont complétées en parallèle pour gagner du temps. Elle ajoute que l'attestation en cours s'applique tant et aussi longtemps que l'autre n'est pas émise.
Q & I 13	
Un participant demande quel est le pourcentage des profits de la fonderie qui est investi en projets dédiés à la réduction des émissions d'arsenic ?	Mme Viger indique que 15 millions de dollars ont été investis sur cinq ans entre 2015 et 2019 seulement pour le volet arsenic et non pour l'ensemble de l'attestation. Mme Caouette ajoute que le 1/3 du budget des investissements totaux de la fonderie est destiné à des projets environnementaux afin de réduire son empreinte environnementale.
Le participant précise vouloir connaître le ratio profit/investissements afin de juger de l'importance octroyée aux mesures de mitigation visant à réduire les émissions.	M. Piché indique que cette information n'est pas disponible ce soir, mais qu'il pourrait rassembler les données existantes publiques. Il confirme néanmoins que la fonderie investit des sommes importantes, et cite le projet Phénix/Velox à titre d'exemple : 21 millions de dollars investis pour Velox (voir p11 de la présentation en annexe).

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 14</b>	
Une personne demande s'il est possible d'obtenir des données actuelles sur les "bruits de fond" à Rouyn-Noranda, c'est-à-dire sur la concentration d'arsenic dans l'air avant émissions industrielles.	Mme Viger répond que le bruit de fond capté près de la fonderie est d'environ 12 ng/m <sup>3</sup> et que ceci a été présenté dans le rapport du comité interministériel.
	M. Craft recommande que ce point soit discuté lors des rencontres qui ont lieu entre le MELCC, la fonderie et la DSP. Un point de suivi est noté à cet effet et un retour pourra ainsi être réalisé au comité.
<b>Q &amp; I 15</b>	
Un membre demande s'il sera possible d'obtenir de la fonderie un bilan chiffré des réalisations incluses dans l'attestation d'assainissement une fois cette dernière obtenue.	Mme Viger confirme que les résultats de l'attestations seront présentés plus tard en 2022 et qu'une étude qui fait partie de l'attestation en soi pourra être partagée aux membres.

M. Piché, Directeur ingénierie et services techniques à la Fonderie Horne, prend la parole pour présenter l'avancement du plan de réduction de émissions et des projets spécifiques qui sont au nombre de dix, qui sont soit "réalisés", "en cours" ou "en développement" (voir pages 7 à 9 dans la présentation en annexe).

Il ajoute que certains projets sont malheureusement retardés en raison du manque de main-d'œuvre en région et à certains délais d'approvisionnement liés au contexte pandémique, ce qui crée une pression à livrer et pousse l'entreprise à constamment devoir s'adapter.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 16</b>	
Un membre demande si la présentation sera transmise aux membres et mise en ligne sur le site web du Comité.	M. Craft répond que oui, hormis quelques éléments confidentiels (ex : photos du projet Velox) et que c'est à la fonderie qu'incombe de vérifier quels éléments présentés au comité ne peuvent être rendus publics avec le compte-rendu.

M. Piché présente quelques faits saillants de l'année 2021. Il rappelle que le projet-pilote Velox initié en juillet 2021 change la façon dont le cuivre est produit, en réduisant par exemple le nombre de vaisseaux requis afin de simplifier le processus et en captant de façon plus étanche les gaz à la source (voir p11 dans la présentation en annexe). Il ajoute que l'équipe derrière le projet est sans cesse en quête d'améliorations afin de trouver des moyens d'optimiser les gains en termes de réduction des émissions.



QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 17</b>	
Un membre indique que lors de la visite du secteur Velox de la fonderie en octobre 2021, on parlait de résultats très prometteurs et demande quelle est la réduction globale des émissions avec Velox?	M. Piché répond que la capture des gaz est très étanche et que la réduction initiale prévue était de l'ordre de 10-15%. Toutefois, le potentiel de réduction est probablement plus élevé que les hypothèses préliminaires identifiées.
<b>Q &amp; I 18</b>	
Un membre demande combien de vaisseaux de cuivre seront retirés du processus d'affinage du cuivre avec Phenix.	M. Piché répond que l'étape des convertisseurs Noranda disparaît et qu'il sera possible de revoir le processus imagé lors d'une prochaine rencontre, en portant cependant attention à certains aspects confidentiels pour ne pas mettre en jeu la compétitivité de l'entreprise. Un suivi de partager le graphique aux membres est noté.

M. Piché aborde ensuite le projet "Zone de transition" (voir p12 de la présentation en annexe) dont les réductions prévues sont de l'ordre de 5 à 10 % de la moyenne annuelle d'arsenic dans l'air ambiant mesuré à la station légale. Il ajoute que 2 étapes cruciales sont à venir :

- La relocalisation de la station au nouveau point d'impact maximal prévue en 2022;
- L'aménagement d'une bande verte entre l'usine et le quartier résidentiel (ruelle, végétation) dont le concept doit être présenté aux citoyens du quartier.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 19</b>	
Un citoyen demande ce que signifie “point d’impact maximal”.	M. Piché précise que la station sera installée dans l’axe des vents dominants, au sud-est de la fonderie, là où, selon la modélisation, la concentration moyenne annuelle maximale d’arsenic sera mesurée.
<b>Q &amp; I 20</b>	
M. Craft demande qui décide de l’emplacement.	Mme Viger répond que c’est l’exercice de modélisation qui permet de le déterminer, et que le MELCC vérifie la modélisation et approuve la localisation de la station, comme prévu à législation environnementale. Elle note que les résultats seront présentés en 2022 de même que l’endroit exact de la station. Selon la réglementation, c’est à l’extérieur de toute zone tampon au point d’impact maximal.
<b>Q &amp; I 21</b>	
M. Craft demande s’il est possible de décrire la station, sa taille, etc.	Mme Viger indique que c’est un conteneur sur lequel est installée une boîte rectangulaire et qu’en ce moment, la station est dans le stationnement de la fonderie.
<b>Q &amp; I 22</b>	
M. Piché ajoute que la fonderie finalise en ce moment l’exercice de modélisation et arrime également ses besoins avec ceux de la Ville de Rouyn-Noranda en matière d’urbanisme. Il mentionne que les prochains mois seront consacrés à la planification des travaux et que ceux-ci auront lieu en 2023-2024.	
<b>Q &amp; I 23</b>	
Un membre demande si le déplacement de la station permettra de comparer les résultats futurs avec ceux du passé ou si on repartira de zéro avec les calculs.	Mme Viger répond que l’objectif des suivis est de comprendre le degré d’exposition des résidents à l’arsenic, en ajoutant qu’aucun d’entre eux ne résidera dans cette zone de transition, ce qui réduira leur exposition. L’historique des données sera conservée ce qui permettra de comparer les résultats avant et après déplacement.
Un membre mentionne que deux stations situées côte-à-côte qui calculent les mêmes données existent et permettent de les comparer. Le membre ajoute qu’une appartient au MELCC et l’autre à la fonderie.	

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 24</b>	
Un membre demande ce qu'il adviendra de la station du MELCC et s'il est possible de la bouger?	La représentante du MELCC mentionne que la loi sur la qualité de l'air contient des critères restrictifs concernant l'emplacement des stations. Elle ajoute que ces critères font partie de l'attestation d'assainissement. De plus, elle précise que l'accréditation des stations est une compétence ministérielle du MELCC et que celle de la fonderie a été accréditée. Conséquemment, conclue-t-elle, la présence de la station du MELCC au même endroit n'est pas nécessaire. Aussi, le MELCC a proposé d'inviter ses experts à venir présenter comment est déterminé l'emplacement d'une station, ce qui doit être tenu en compte.
<b>Q &amp; I 25</b>	
Un membre demande si les données des autres stations en opération à Rouyn-Noranda sont comptabilisées et si elles sont prises en compte dans l'analyse globale des émissions.	Mme Viger répond que oui.
<b>Q &amp; I 26</b>	
Le même membre demande si des stations sont installées autour de la fonderie à 360 degrés.	Mme Viger répond que l'analyse est basée sur le point d'impact maximal et non à 360 degrés car les valeurs seraient plus basses.
<b>Q &amp; I 27</b>	
Le même membre demande si la fonderie est informée si une station dépasse la norme et si la norme est la même pour les autres industries qui ont des stations à 360 degrés?	Mme Viger répond que la fonderie fonctionne comme les autres industries et qu'elle est informée des données de la station où le point d'impact est le plus élevé.

M. Piché poursuit ensuite avec le sommaire des projets, citant les exemples de captation et traitement des événements de toit du secteur des convertisseurs et anodes – phase 2 (voir p 13 de la présentation en annexe) et l'amélioration des dépoussiéreurs en place avec des filtres plus étanches qui captent davantage de poussières (p14). Il dresse ensuite un bilan de deux projets en développement : l'augmentation de l'espace d'entreposage intérieur des concentrés et le pavage des voies de circulation et de l'aire de déchargement des concentrés (p16).

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 28</b>	
Un participant demande quelle est la proportion des concentrés qui sont couverts / entreposés à l'intérieur, et si la fonderie veut couvrir tous les concentrés ou juste ceux à teneur en arsenic et les plus riches.	Mme Viger répond que la fonderie entrepose à l'intérieur tout ce qui contient plus de 0.5% d'arsenic, ainsi que tous les matériaux recyclés. L'objectif est d'accroître la proportion des concentrés couverts.
<b>Q &amp; I 29</b>	
Le membre demande s'il est possible d'obtenir le pourcentage des matières qui sont entreposées et si la fonderie prévoit augmenter ce pourcentage.	M. Piché note que ce suivi pourra être effectué.
<b>Q &amp; I 30</b>	
Le membre demande quelle est la proportion des matières qui est entreposée dans les wagons.	M. Piché répond que la fonderie souhaite décharger le plus rapidement possible les wagons servant à transporter la matière afin de tenir de petits inventaires car les frais d'entreposage sont élevés. La fonderie paie des pénalités lorsqu'elle utilise des wagons en entreposage.
<b>Q &amp; I 31</b>	
Un membre demande s'il est possible de rediriger les émissions sous terre?	Mme Viger répond que les anciennes galeries sont remplies d'eau, et que ce ne serait pas possible de faire cela techniquement. De plus, ce ne sont pas que les cheminées qui émanent; il y a d'autres points d'émission tels que les événements de toit et le stockage du matériel qui doivent faire l'objet de mesures et de suivis.

## Résultats 2021

La seconde partie de présentation porte sur les performances en termes d'émissions, incluant des données croisées sur les vents et la concentration (2021) en réponse à une demande faite par un membre du Comité lors d'une précédente rencontre.

Mme Viger présente d'abord les résultats cumulatifs par trimestre (voir p18 de la présentation en annexe) : la moyenne annuelle est de 87 ng/m<sup>3</sup> (janvier-décembre).

Mme Viger présente ensuite ces mêmes résultats 2021 croisés avec la moyenne 2016-2020 qui est de 124 ng/m<sup>3</sup> (voir p19 de la présentation en annexe et le tableau ci-dessous). Elle conclut donc à une réduction de 30% des émissions.

### Résultats 2021 et moyenne 2016-2020, cumulatif par trimestre (ng/m<sup>3</sup>)



Mme Viger présente les données sur la moyenne 2016-2020 des vents, croisées avec la moyenne 2021 des vents (voir p20 de la présentation en annexe), notant une moyenne plus élevée en 2021 que la moyenne des cinq années précédentes en raison de vents plus soutenus.

Mme Viger présente ensuite les données croisées sur la moyenne des vents et la moyenne d'émissions en arsenic en 2021 à la station légale par trimestre (voir p21 de la présentation en annexe), notant des résultats en émissions qui suivent les tendances des vents : plus le pourcentage des vents soufflant vers la station légale est élevé, plus la concentration dans l'air ambiant mesurée à la station est élevée également.

Mme Viger présente alors l'évolution de la moyenne annuelle 2004-2021 en arsenic ambiant dans l'air ambiant à la station légale (p22 de la présentation en annexe et dans le tableau ci-dessous).

Évolution 2004-2021 de la moyenne annuelle en arsenic dans l'air ambiant à la station légale (ng/m<sup>3</sup>) 22



QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 32</b>	
Un membre demande si les vents sont mesurés au même endroit que les poussières.	M. Viger répond que non, que les vents sont enregistrés à l'aéroport de Rouyn-Noranda.
<b>Q &amp; I 33</b>	
M. Craft demande quelle serait le pourcentage de réduction des émissions dans l'hypothèse de vents similaires entre 2016 et 2020 et 2021?	Mme Viger répond qu'il y aurait possiblement une réduction mais qu'elle n'a pas les données sous la main. Elle ajoute que la fonderie a comparé les données liées aux mesures mises en place avant et après l'attestation d'assainissement et que les résultats sont en voie d'être finalisés. Elle mentionne que les résultats de l'étude seront partagés avec le Comité.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 34</b>	
<p>M. Craft demande s'il y a un lien possible entre les projets et le plan de réduction des émissions d'arsenic.</p>	<p>Mme Viger répond que oui mais que le lien s'arrête en 2020 car c'est à ce moment qu'a eu lieu la dernière mise à jour du plan de réduction (juillet).</p>
<b>Q &amp; I 35</b>	
<p>Un participant demande quelle est la moyenne d'émissions du 4<sup>e</sup> trimestre de 2021, soit d'octobre à décembre, en faisant référence au fait que le tableau présenté aux pages 18-19 de la présentation affiche une moyenne cumulative annuelle et non pas les trimestres individuels.</p>	<p>Les représentants de la fonderie prennent note de la demande et confirment qu'un suivi sera effectué. Mme Viger ajoute que la cible de 100 ng/m<sup>3</sup> est une moyenne annuelle et que les vents changent. Elle précise que la fonderie souhaite montrer un portrait des données enregistrées au point d'impact maximal sur une année plutôt qu'une valeur ponctuelle comme exigé par l'attestation d'assainissement.</p>
<b>Q &amp; I 36</b>	
<p>Le participant demande s'il est possible d'obtenir un tableau qui indiquerait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En axe X : le pourcentage de réduction des projets d'implantation</li> <li>- En axe Y : les résultats obtenus en ng/m<sup>3</sup></li> </ul> <p>Afin de déterminer la performance en fonction des gains d'implantation des projets.</p>	<p>Mme Viger répond que cela pourrait s'avérer difficile car certains projets sont complétés alors que d'autres sont en cours, ce qui fait en sorte que les gains ne sont pas tous mesurables. Elle ajoute toutefois qu'il s'attardera à la demande en ce qui concerne les projets complétés.</p>
<b>Q &amp; I 37</b>	
<p>Un représentant de la DSP souligne que la manière dont les résultats sont présentés peut faire croire qu'on met la faute sur les vents pour expliquer des taux élevés, alors que c'est la fonderie qui est responsable des émissions.</p>	<p>M. Piché mentionne que l'intention n'est pas de mettre cela sur la faute du vent. Les vents changent, et ils peuvent venir influencer les résultats constatés à la station légale. Ainsi, l'équipe se concentre sur la réduction des émissions, même si elle doit considérer des paramètres comme le vent.</p>

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 38</b>	
M. Craft mentionne que la fonderie a des murs "brise-vents" pour réduire l'impact du vent.	Mme Viger acquiesce en ajoutant que le plus gros impact sur la réduction des émissions est celui créé par les mesures de captation des émissions.
Un autre membre recommande de spécifier les raisons de l'utilisation des données sur le vent lorsqu'on présente les données sur les émissions pour ne pas créer de perceptions négatives, notamment sur le fait que les vents soufflaient plus souvent en direction de la station légale en début d'année qu'à la fin de l'année.	
<b>Q &amp; I 39</b>	
Un membre demande si une modélisation avec des vents inexistantes existe.	Mme Viger précise que c'est un scénario improbable, que le cas de figure analysé est basé sur une moyenne annuelle. Elle ajoute que lorsque la fonderie présentera les résultats de la modélisation, elle prendra les mêmes données météorologiques et sera en mesure de voir l'impact des différents projets sur la réduction des émissions.
<b>Q &amp; I 40</b>	
Un membre demande si des données mensuelles sont disponibles.	Mme Viger répond que les données sont disponibles sur base trimestrielle et publié sur la page Facebook de la fonderie.

Les représentants de la fonderie terminent ce volet de la présentation en notant que les stations les plus éloignées font état de diminutions d'émissions moins marquées que les stations rapprochées de la fonderie, mais que les tendances sont quand même à la baisse (voir p25 de la présentation en annexe).

Mme Caouette conclue la présentation sur le fait que les résultats 2021 confirment une tendance à la baisse des émissions d'arsenic, ce qui démontre l'efficacité des actions mises en place, grâce entre autres à l'engagement élevé du personnel impliqué. M. Piché indique que 2022 est une année importante et que les essais du projet-pilote Velox seront terminés.



QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 41</b>	
Un membre demande quand Velox sera fonctionnel sachant que des gains importants en réduction d'émissions sont à prévoir.	M. Piché répond qu'un retard de deux ans pour Phénix est à prévoir et que l'échéancier a été revu en raison de la COVID et les pressions sur la chaîne d'approvisionnement. Il ajoute que Velox n'apporte pas de gains en soi, mais que l'implantation à pleine échelle oui.
<b>Q &amp; I 42</b>	
Un représentant de la DSP mentionne qu'à la p23 de la présentation où l'on peut voir la moyenne annuelle en arsenic à la station légale pendant la période couvrant le plan déposé dans le cadre de l'attestation d'assainissement (2007-2021), l'année 2016 semble problématique avec une valeur d'environ 200 ng/m <sup>3</sup> . Il demande s'il y a eu un projet spécifique cette même année, parce que les chiffres des années suivantes semblent montrer une tendance à la baisse.	Mme Viger indique qu'à sa connaissance il n'y a pas eu de projet particulier, et qu'il faut regarder la tendance sur les dix années. Elle ajoute qu'il faudrait se pencher davantage sur les données.
Le représentant remercie Mme Viger pour sa réponse et mentionne que l'avancement des étapes des différents projets sera plus facile à comprendre avec les demandes de suivi effectués précédemment.	M. Piché signale que les projets complétés et les gains confirmés permettront de réduire les émissions, que les vents auront un impact moindre sur les résultats. Il ajoute que pour aller de l'avant, le projet Phenix/ Velox doit être éprouvé économiquement et techniquement.
<b>Q &amp; I 43</b>	
Un membre demande quelle est la moyenne des mesures en 2021 à la fonderie?	M. Viger répond que la moyenne est de 87 ng/m <sup>3</sup> à la station légale.
<b>Q &amp; I 44</b>	
Un membre demande si l'on peut remarquer une diminution pour les valeurs extrêmes (à haute concentration d'arsenic).	Mme Viger répond qu'avec le temps ces valeurs se réduiront, car les mesures de réduction se feront à la source. Elle note que cela se remarque déjà avec la tendance à la baisse observée et que la fonderie s'attend à ce que la réduction se poursuive avec l'implantation des différents projets.
<b>Q &amp; I 45</b>	
Un membre demande quelle est la pire donnée quotidienne enregistrée.	Mme Viger répond qu'un suivi sera fait, afin de consulter toutes les données.

Cette partie de la présentation se termine après ces interventions.

## 6. VARIA

M. Craft indique qu'un point avait été noté pour donner suite à la demande du CREAT de savoir si Glencore / Fonderie Horne réalise un suivi sur la présence de nickel dans les poussières, et quelles sont les données journalières et comment évoluent-elles dans le temps.

Depuis, une communication avait été faite par la fonderie en février 2022 à l'ensemble des membres du Comité.

Mme Viger prend la parole et mentionne que la norme sur le nickel concerne les PM10 (mesure de présence de particules dans l'air), qui est une fraction des poussières totales émises, et qu'aucun suivi n'existe à ce jour. Elle mentionne que la fonderie a fait l'achat d'un appareil pour mesurer les particules PM 10 et qu'un suivi volontaire sera fait.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<b>Q &amp; I 46</b>	
Un membre demande comment les PM10 de nickel seront-ils mesurés.	Mme Viger répond qu'elles seront mesurées à l'aide d'un filtre et analysées dans un laboratoire accrédité.
<b>Q &amp; I 47</b>	
Un membre demande où sera située la station de mesure.	Mme Viger répond qu'elles seront mesurées au même endroit que la station légale, dans le respect des distances réglementaires avec l'appareil et qu'un suivi sera effectué.

L'animateur et les représentants de la fonderie remercient les membres du Comité pour leur présence et leur participation active.

Fin de la rencontre.

## ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS

- Les délais encourus avant de compléter le projet Velox.
- Le manque de données trimestrielles en termes d'émissions (non-cumulatives).
- L'absence de données sur les particules de nickel émises dans l'air.
- La faible participation des membres à la rencontre d'aujourd'hui.
- Le peu de réponses au sondage annuel des membres.
- L'influence du vent sur les résultats partagés par la fonderie.

## SUGGESTIONS DES MEMBRES

- Présenter la localisation des stations d'échantillonnage (arsenic et nickel) et des projets de la fonderie / plan de réduction des émissions sur une carte.
- Spécifier les raisons de l'utilisation lorsqu'on présente les données de vents pour ne pas créer de perceptions négatives, notamment sur le fait que les vents soufflent plus souvent en direction de la station légale en début d'année qu'à la fin de l'année.

## SUIVIS

### Par le MELCC

- Inviter des experts du MELCC à une rencontre ultérieure pour présenter le processus de renouvellement de l'attestation d'assainissement (autorisation ministérielle), et clarifier notamment si une consultation publique est prévue.
- Présentation sur le choix de positionnement d'une station de mesure.

### Par la Fonderie Horne

- Partager le ratio profit/investissements de la fonderie aux membres afin de juger de l'importance octroyée aux mesures de mitigation visant à réduire les émissions.
- Partager **en images** le schéma du processus d'affinage de cuivre revu après l'implémentation de Velox
- Obtenir le pourcentage des matières qui sont entreposées à l'intérieur et si la fonderie permet d'augmenter ce pourcentage.
- Partager au Comité les résultats de l'étude comparative des données liées aux mesures mises en place avant et après l'attestation d'assainissement.
- Fournir au Comité la moyenne d'émissions par trimestres individuels pour 2021 (vs moyenne cumulative).

## SUIVIS

- Obtenir un tableau qui indiquerait, en axe X : le pourcentage de réduction des projets d'implantation ; en axe Y : les résultats obtenus en ng/m<sup>3</sup>, afin de déterminer la performance en fonction des gains d'implantation des projets (pour les projets réalisés).
- Fournir des explications et des données supplémentaires sur l'année 2016 qui montre une valeur d'environ 200 ng/m<sup>3</sup> alors que les chiffres des années suivantes semblent montrer une tendance à la baisse.
- Fournir des données sur les émissions quotidiennes les plus élevées (vs la moyenne).
- Transmettre au Comité les données récoltées sur le nickel une fois qu'elles seront disponibles.

### **Par Transfert Environnement et Société**

- Inciter davantage les membres à faire part de leurs commentaires sur le déroulement et le fonctionnement du Comité, quitte à le faire également en public lors d'une rencontre régulière.
- Sonder les membres du Comité pour participer à une rencontre de préparation de la rencontre publique annuelle et préparer un sommaire des travaux du Comité 2021.

ANNEXE I  
LISTE DES PRÉSENCES

SECTEURS	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS
Citoyens	Dave Tremblay		x
	Martin Cloutier		x
	Nathalie Leblanc		x
	Daniel Gagné		x
	Conrad Bernier	x	
	Ève Blais-Cloutier		x
	Micheline Hatin		x
	Denis H. Lalonde		x
	Guy Trudel	x	
Comité de citoyens	Denise Lavallée – Comité du Vieux Noranda	x	
Municipal	Réal Beauchamp – Conseiller du district Noranda	x	
	Nancy Ménard – Ville de Rouyn-Noranda	x	
Commerce	Christian Morasse – Morasse Poutine		x
Milieu préscolaire	Lynda Taddio — CPE L’Anode Magique	x	
SECTEURS	PERSONNES-RESSOURCES	PRÉSENTS	ABSENTS
OSBL — Environnement	Clémentine Cornille - CREAT	x	
Gouvernement du Québec — Réseau de la santé	Stéphane Bessette - DSP	x	
	Dr. Stéphane Trépanier - Médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive	x	
Gouvernement du Québec — Environnement	Cynthia Claveau – Directrice régionale de l’analyse et de l’expertise de l’Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	x	
Fonderie Horne	Simon Landry - Conseiller aux relations avec la communauté	x	
	Cindy Caouette - Conseillère en communications externes	x	
	Donald Piché - Directeur ingénierie et services techniques	x	
	Marie-Élise Viger - Première responsable environnement pour les opérations métallurgiques cuivre en Amérique du Nord	x	
SECTEURS	OBSERVATEURS, OBSERVATRICES	PRÉSENTS	ABSENTS
Gouvernement fédéral	Yves Dumulon – gestionnaire service aux citoyens – bureau du Député d’Abitibi-Témiscamingue Sébastien Lemire		x
AUTRES		PRÉSENTS	ABSENTS
Transfert Environnement et Société	Alex Craft, animateur	x	
	Dominic Vézina, rapporteur	x	

## ANNEXE II

### ORDRE DU JOUR

**Comité de liaison de la Fonderie Horne**  
**Ordre du Jour**  
**Rencontre du 15 mars 2022, 19h à 21h**

**18h45**

Arrivée de participants - ouverture des connexions (si requis)

**19h05 - Ordre du jour – mise en contexte**

**19h10 - Introduction**

*Présentation des nouveaux membres*

*Approbations et planification*

Approbation du CR de la rencontre du 19 octobre 2021

Approbation du bilan annuel 2021

Fixer la date de la rencontre publique et calendrier des rencontres 2022

Sondage 2021 – présentation sommaire des résultats

**19h40 - Présentation principale**

- Bilan de la 2<sup>e</sup> attestation d'assainissement, mise à jour de l'avancement des projets du plan de réduction des émissions d'arsenic et résultats 2021
  
- Performances en termes d'émissions / données croisées vents et concentration (demande de juin 2021)

**20h30 – Varia / mises à jour**

- Nickel : courriels du CREAT et de la fonderie
- Présentation potentielle de Norfalco plus tard en 2022, fournisseur, transport acide sulfurique

**20h40 - Période de questions**

**20h50 - Mot de la fin**



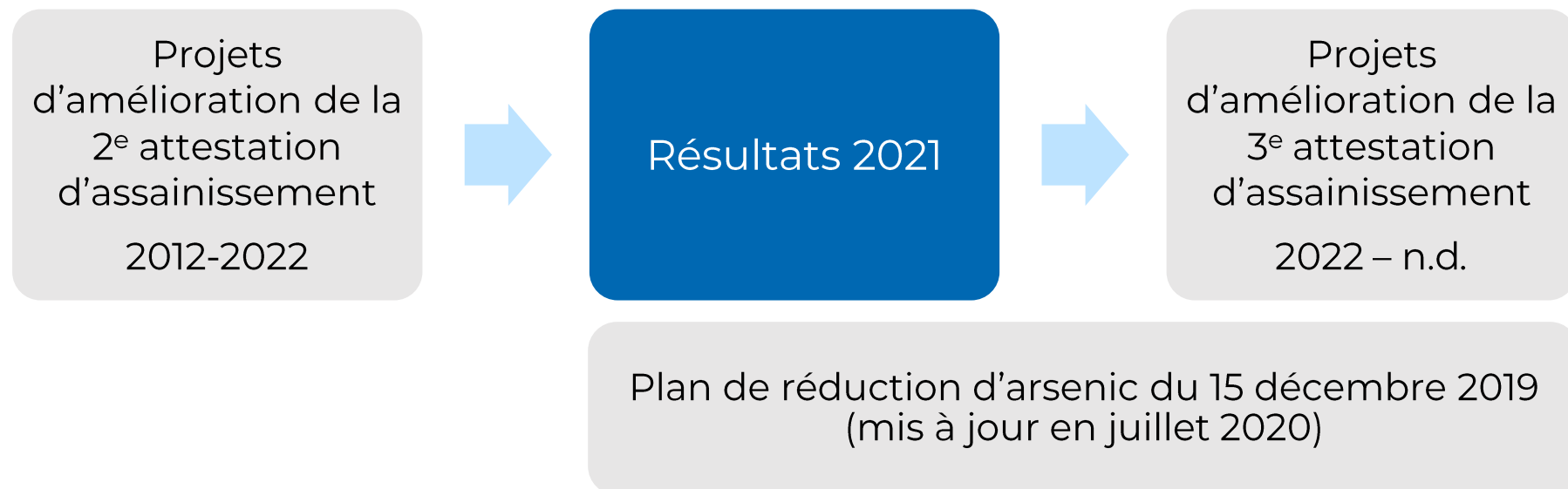
## ANNEXE III PRÉSENTATION



Comité de liaison  
**Mise à jour sur le plan de  
réduction des émissions et  
performances 2021**

15 mars 2022

# Rappel – Attestation d'assainissement



- 
- Délivrée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).
  - Renouvelable périodiquement.
  - Établit les conditions environnementales sous lesquelles un établissement industriel doit exercer ses activités.
    - Eau
    - Air
    - Sol

## Air, volet arsenic:

Les projets d'amélioration proposés par la Fonderie Horne dans le cadre de sa seconde Attestation d'assainissement couvraient la période **2012-2022**.

- Objectif: 100 ng/m<sup>3</sup> en arsenic (moyenne annuelle) à la station légale (limite de la propriété) à la fin de la période couverte par l'attestation.
- Au total, 5 projets ont été mis en place, pour un investissement de l'ordre de 15,3 M\$.

Projet	Date de complétion	Investissement
Asphaltage de routes internes	2015	1,1 M\$
Installation de deux dômes d'entreposage	2016	3,8 M\$
Construction d'une clôture brise-vent	2017	2,1 M\$
Construction d'un entrepôt pour abriter les concentrés de cuivre	2019	2,3 M\$
Optimisation du réseau de capture des gaz fugitifs du secteur des anodes	2019	6,0 M\$
<b>TOTAL</b>		<b>15,3 M\$</b>

+

Sensibilisation et efforts du personnel pour maintenir et améliorer les divers processus et contrôles

**Dômes d'entreposage**



**Clôture brise-vent**



**Entrepôt pour concentrés**

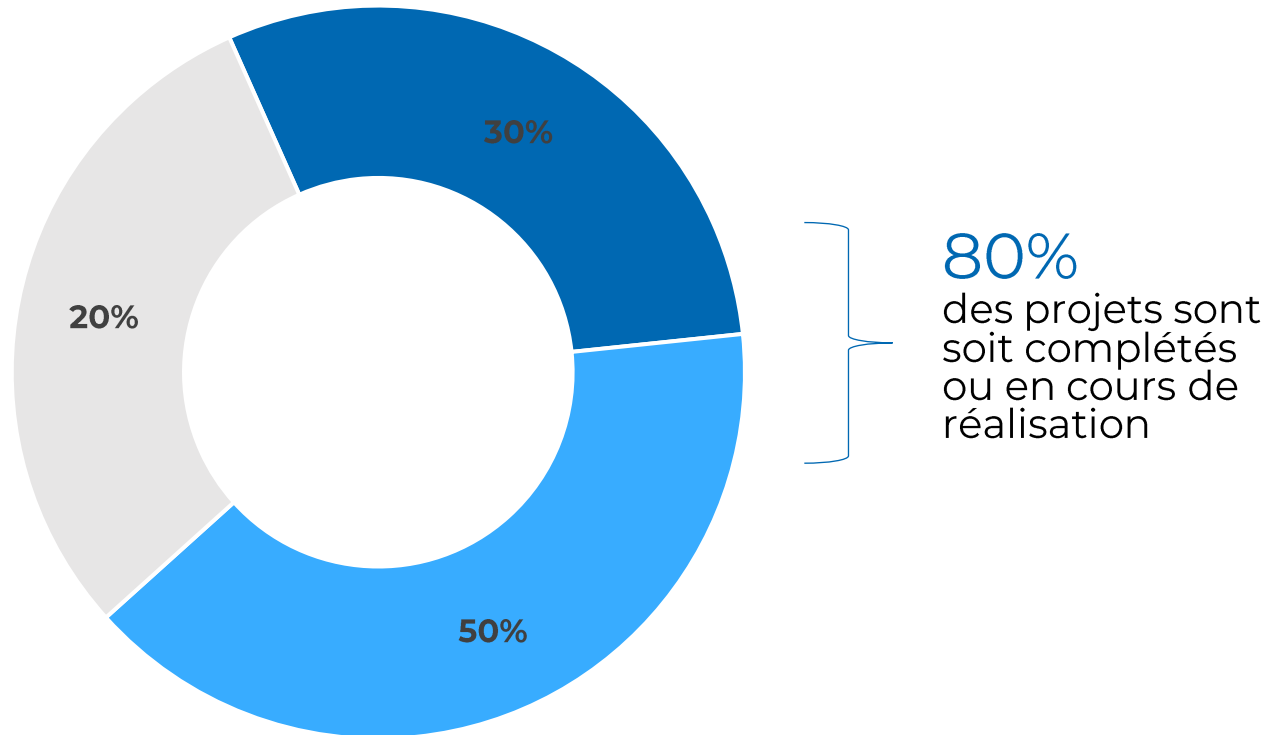


**Optimisation du réseau de capture des gaz fugitifs du secteur des anodes**



# Avancement du plan de réduction de l'arsenic



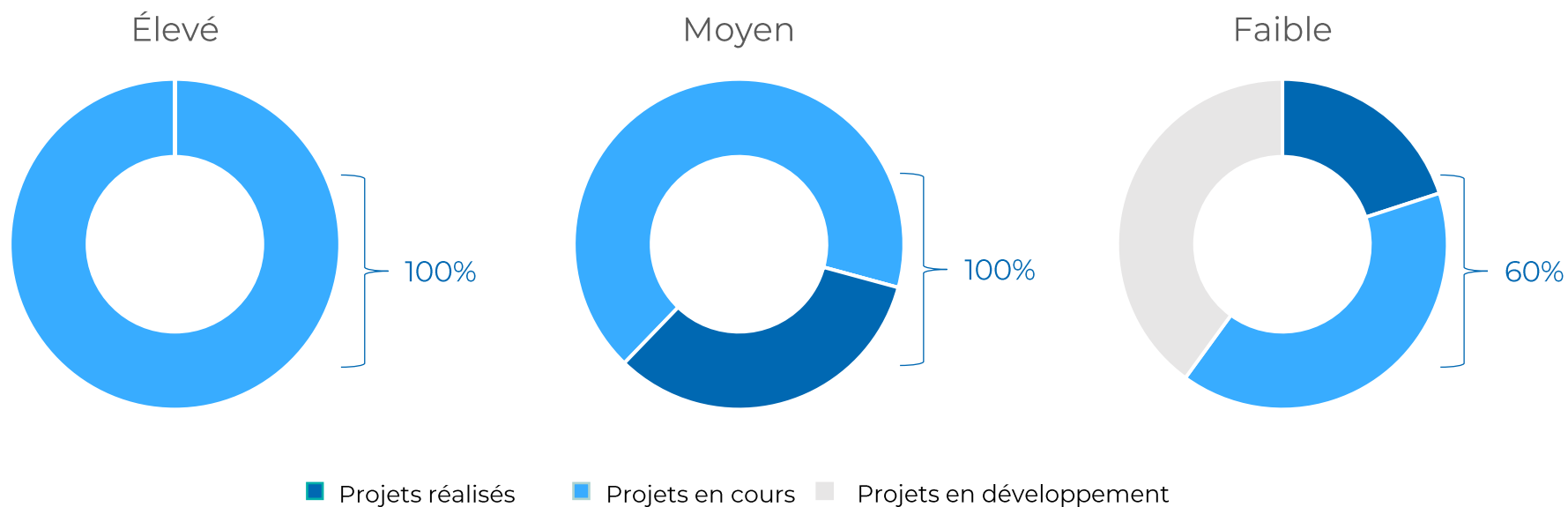


■ Projets réalisés   ■ Projets en cours   ■ Projets en développement



PROJET	STATUT	ÉCHÉANCIER
Augmentation de la capacité de nettoyage des routes	Réalisé	2020
Optimisation du système de contrôle intermittent	Réalisé	2020
Projet de restauration des sols sur une base volontaire	Réalisé	2020
Captation et traitement des événements de toit du secteur de l'allée des convertisseurs et anodes – phase 2	En cours	2021-2022
Captation et traitement de certains événements de toit du réacteur	En cours	2023
Amélioration des dépoussiéreurs	En cours	2024
Zone de transition	En cours	2024
Modernisation secteur des convertisseurs et anodes (VELOX/PHÉNIX)	En cours	2026*
Augmentation de l'espace d'entreposage intérieur des concentrés	En développement	2022-2023
Pavage des voies de circulation et de l'aire de déchargement des concentrés	En développement	2022-2024

\* Échéancier revu



VÉLOX/PHÉNIX	■	Restauration des sols du QND sur une base volontaire	■	Augmentation de la capacité de nettoyage des routes	■
Zone de transition	■	Captation et traitement de certains événements de toit du réacteur	■	Optimisation du système de contrôle intermittent	■
		Captation et traitement des événements de toits du secteur Cvs et Anodes (phase 2)	■	Amélioration des dépoussiéreurs	■
				Pavage des voies de circulation et de l'aire de déchargement des concentrés	■
				Augmentation de l'espace d'entreposage intérieur des concentrés	■

# Faits saillants 2021

---

## Détails du projet

---

- **Échéancier** : 2026
- **Gains anticipés** :
  - Aucun gain pour le projet-pilote VELOX
  - Réduction de 10 à 15 % de la moyenne annuelle d'arsenic dans l'air ambiant mesuré à la station légale (PHENIX)
- **Investissement** : 21 M\$ (VELOX)

## Avancement du projet

---

- Pilotage initié en juillet 2021
- Avancement du programme d'essais : 68 %
  - Nombre d'essais : 135
- Indications encourageantes quant à l'efficacité de capture des gaz et poussières.
- Nombreux apprentissages réalisés, mais des défis techniques persistent et seront approfondis au cours des prochains essais.

CONFIDENTIEL



## Détails du projet

- **Échéancier** : 2024
- **Gains anticipés** :
  - Réduction de 5 à 10 % de la moyenne annuelle d'arsenic dans l'air ambiant mesuré à la station légale
  - Réduction d'autres nuisances (bruit, circulation)
- **Investissement** : 5 - 10 M\$

## Avancement du projet

- Toutes les résidences de la zone ont été acquises de gré-à-gré et démolies, permettant de réduire l'exposition des gens qui y habitaient.
- Zone prête à être aménagée.
- Finalisation des concepts en cours, en vue d'une présentation aux citoyens du quartier.
- Relocalisation de la station au nouveau point d'impact maximal prévue en 2022. Début des travaux d'aménagement de la zone en 2023.



## Détails du projet

- **Échéancier** : 2022
- **Gains anticipés** :
  - Réduction des émissions de poussières totales (PST)
  - Réduction de 5 à 10 % de la moyenne annuelle d'arsenic dans l'air ambiant mesuré à la station légale
- **Investissement** : 2 M\$

## Avancement du projet

- Installation d'un dépoussiéreur pilote pleine échelle en décembre 2021
- Échantillonnage et pilotage du dépoussiéreur pilote pour une période de 6 mois à compter de la date de mise en service.
- Mise en service du dépoussiéreur permanent prévue en 2022.



## Détails du projet

- **Échéancier** : 2024
- **Gains anticipés** :
  - Réduction des émissions de poussières totales (PST)
  - Réduction des émissions d'arsenic : entre 0,5 et 5 % à la station légale
- **Investissement** : 1,5 M\$

## Avancement du projet

- Tests d'un nouveau type de filtre sur un dépoussiéreur (DCOL72) depuis août 2021, pour une période de 1 an.
- Prélèvements du filtre pour étude de performance réalisés en novembre 2021 et février 2022. Autre prélèvement planifié dans 3 mois.
- 2022-2024 : installation du filtre sélectionné sur deux autres dépoussiéreurs (DCOL20 et 28).

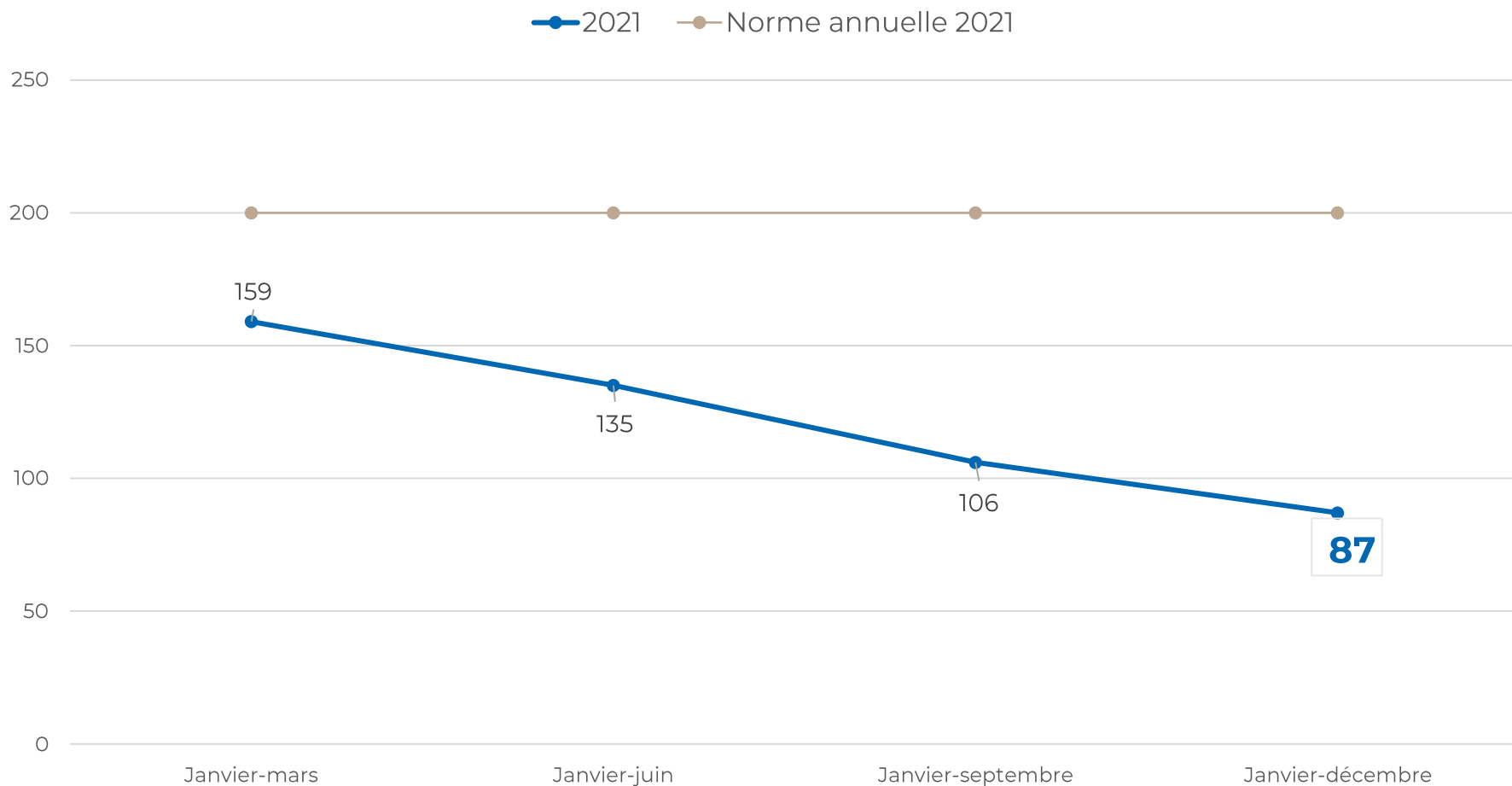
# Projets en développement



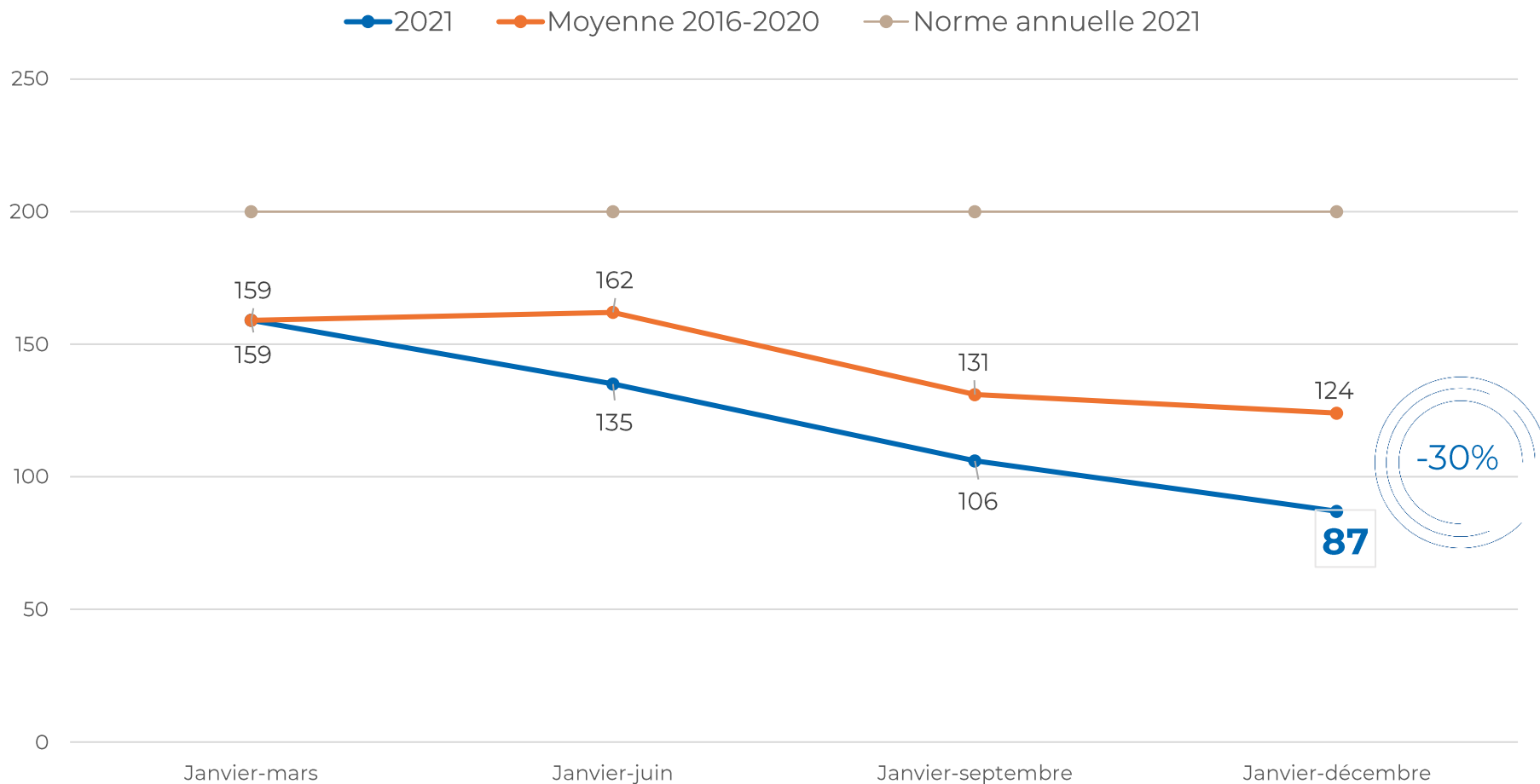
	<b>Augmentation de l'espace d'entreposage intérieur des concentrés</b>	<b>Pavage des voies de circulation et de l'aire de déchargement des concentrés</b>
<b>Échéancier</b>	2022-2023	2022-2024
<b>Gains anticipés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des émissions de poussières totales</li> <li>• Réduction des émissions d'arsenic : entre 0,5 et 5 % à la station légale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des émissions de poussières totales</li> <li>• Réduction des émissions d'arsenic : entre 0,5 et 5 % à la station légale</li> </ul>
<b>Investissement</b>	1,5 M\$	3 M\$
<b>Avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Début des travaux prévus au Q3-2022.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Première phase des travaux prévue à l'été 2022.</li> <li>• Documents techniques prêts et documents commerciaux pour l'appel d'offres en cours de préparation.</li> </ul>

# Résultats 2021

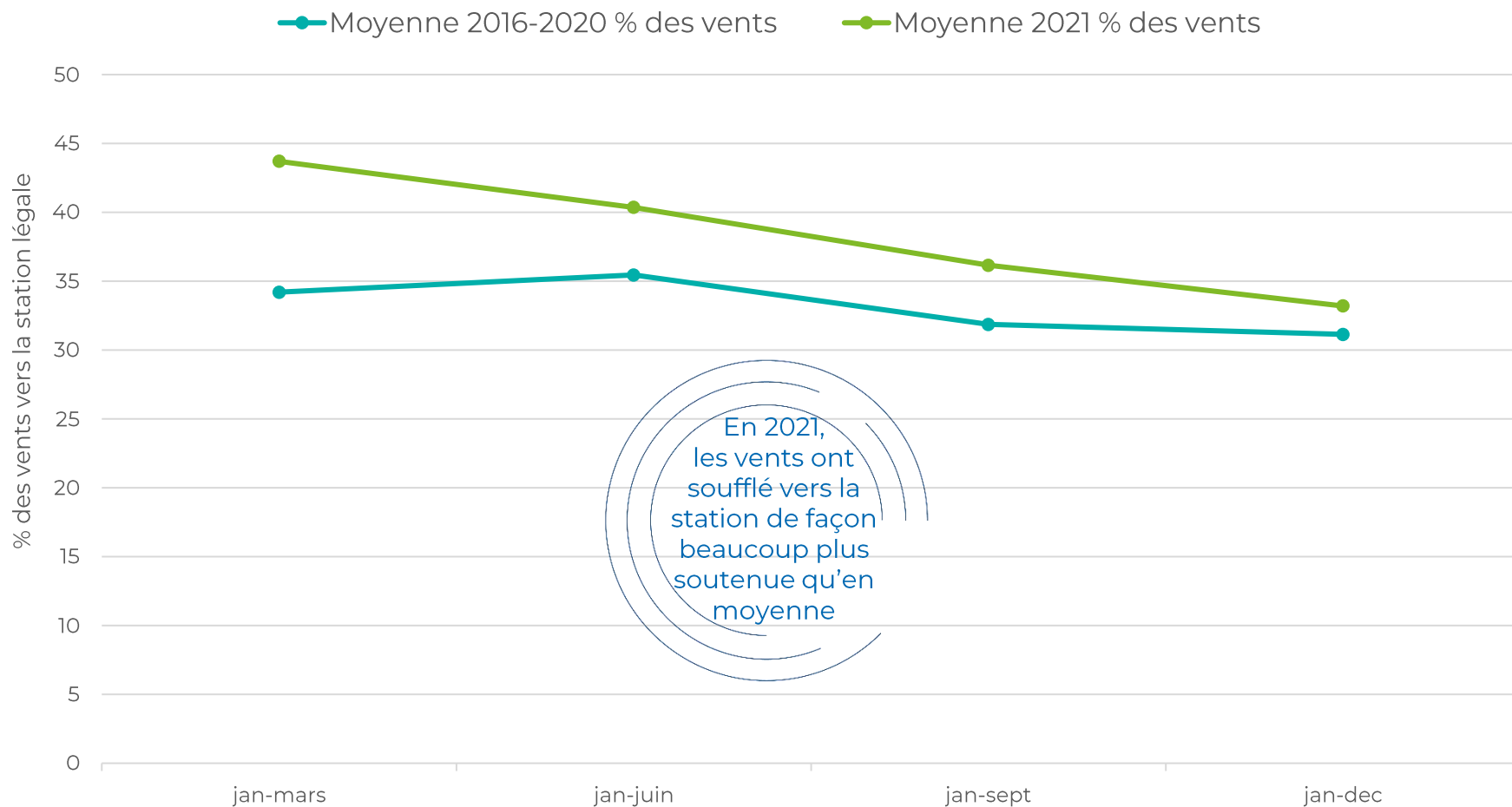
# Résultats 2021, cumulatif par trimestre (ng/m<sup>3</sup>)



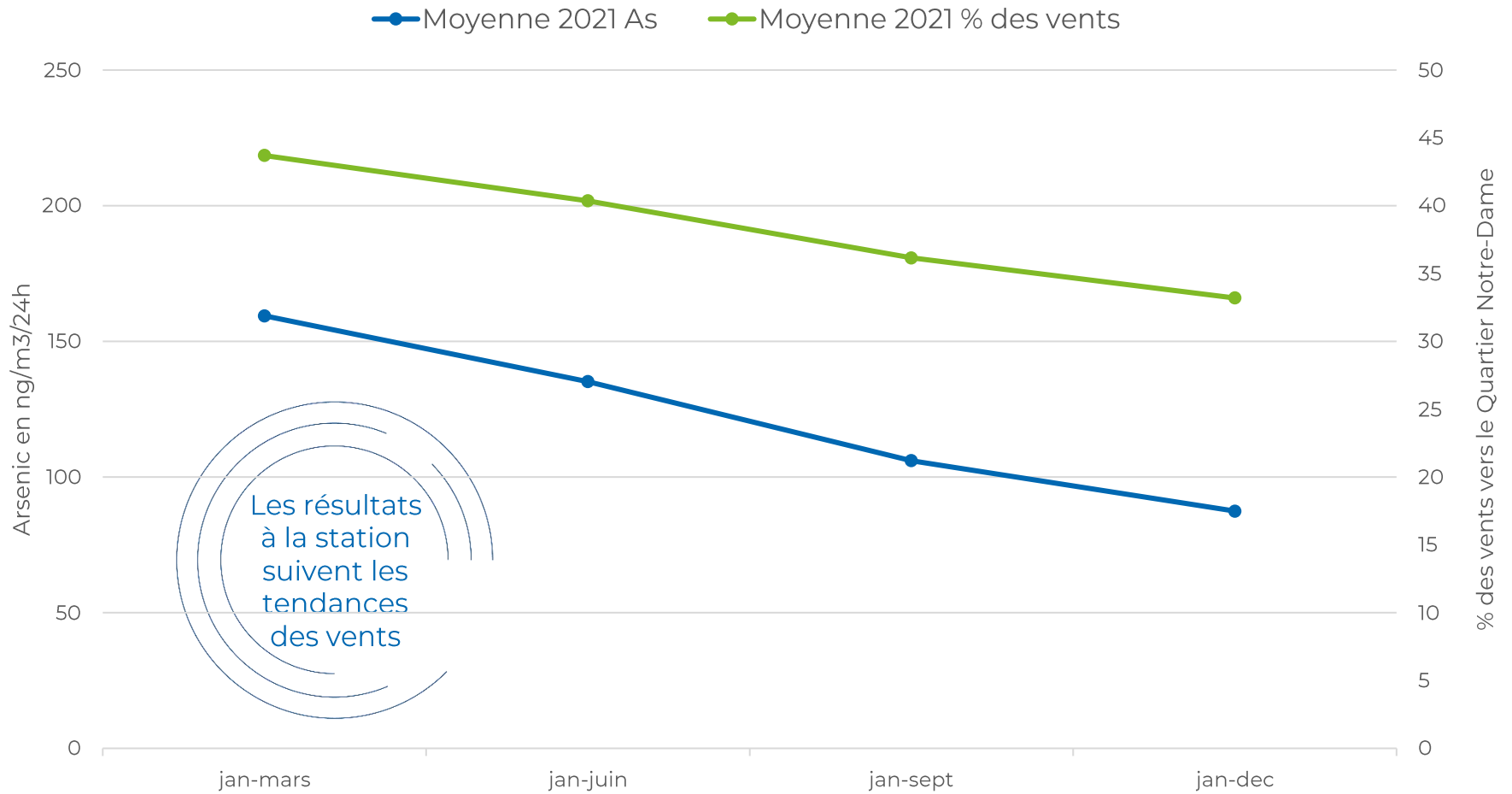
# Résultats 2021 et moyenne 2016-2020, cumulatif par trimestre (ng/m<sup>3</sup>)



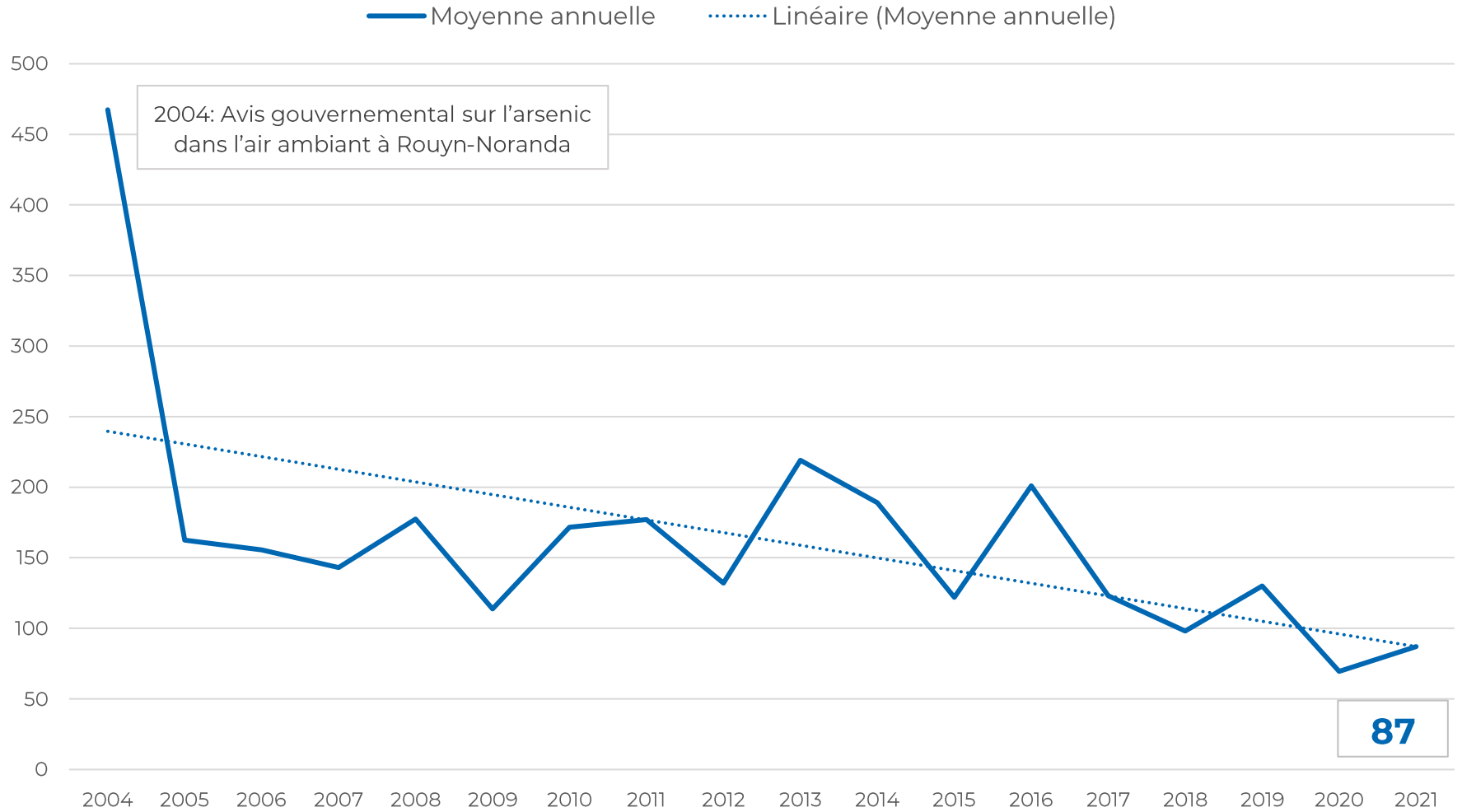
# Moyenne des vents 2021 et 2016-2020 vers la station légale, cumulatif par trimestre



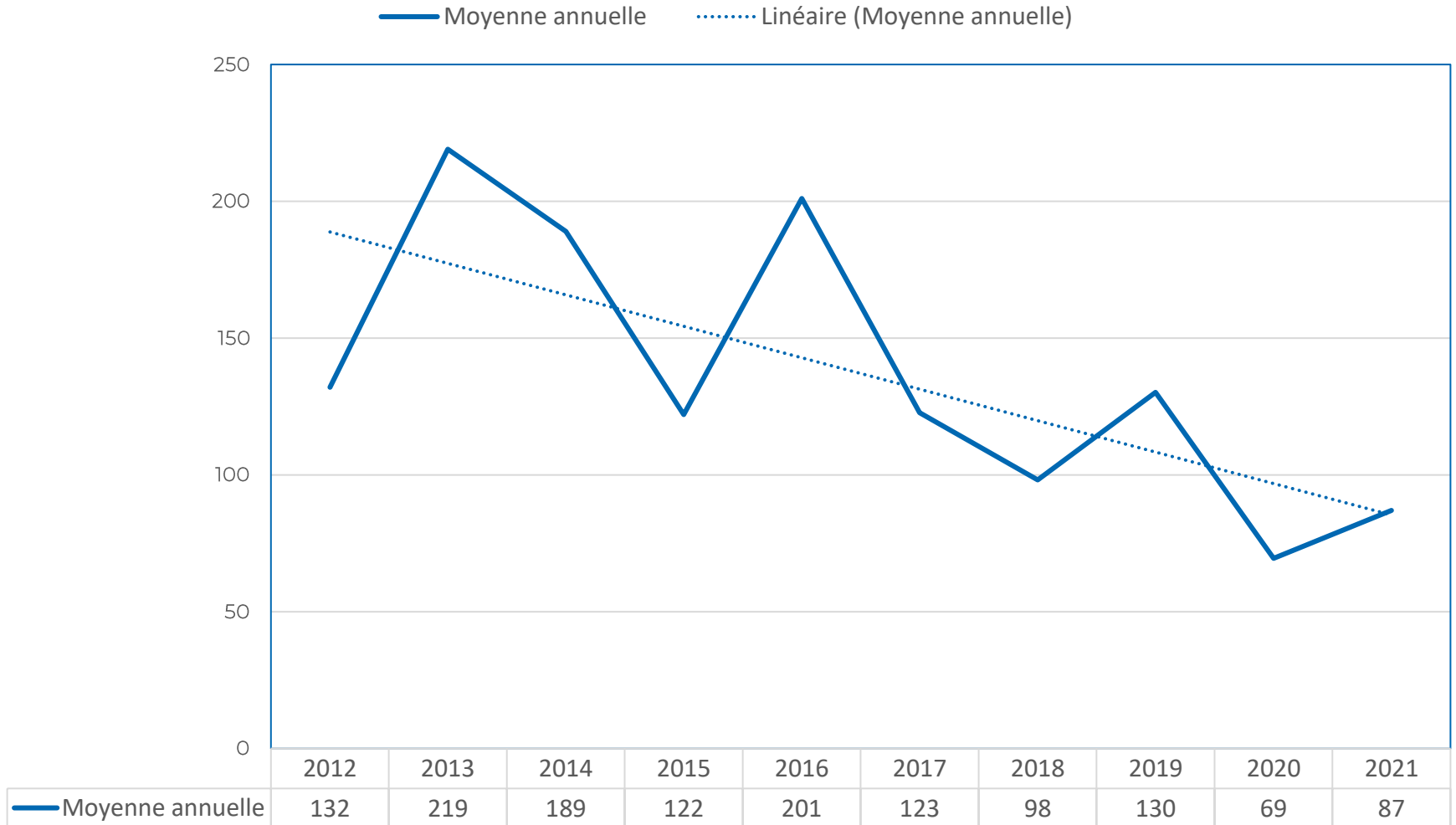
# Moyenne des vents et moyenne en arsenic 2021 à la station légale, par trimestre (ng/m<sup>3</sup>)



# Évolution 2004-2021 de la moyenne annuelle en arsenic dans l'air ambiant à la station légale (ng/m<sup>3</sup>)

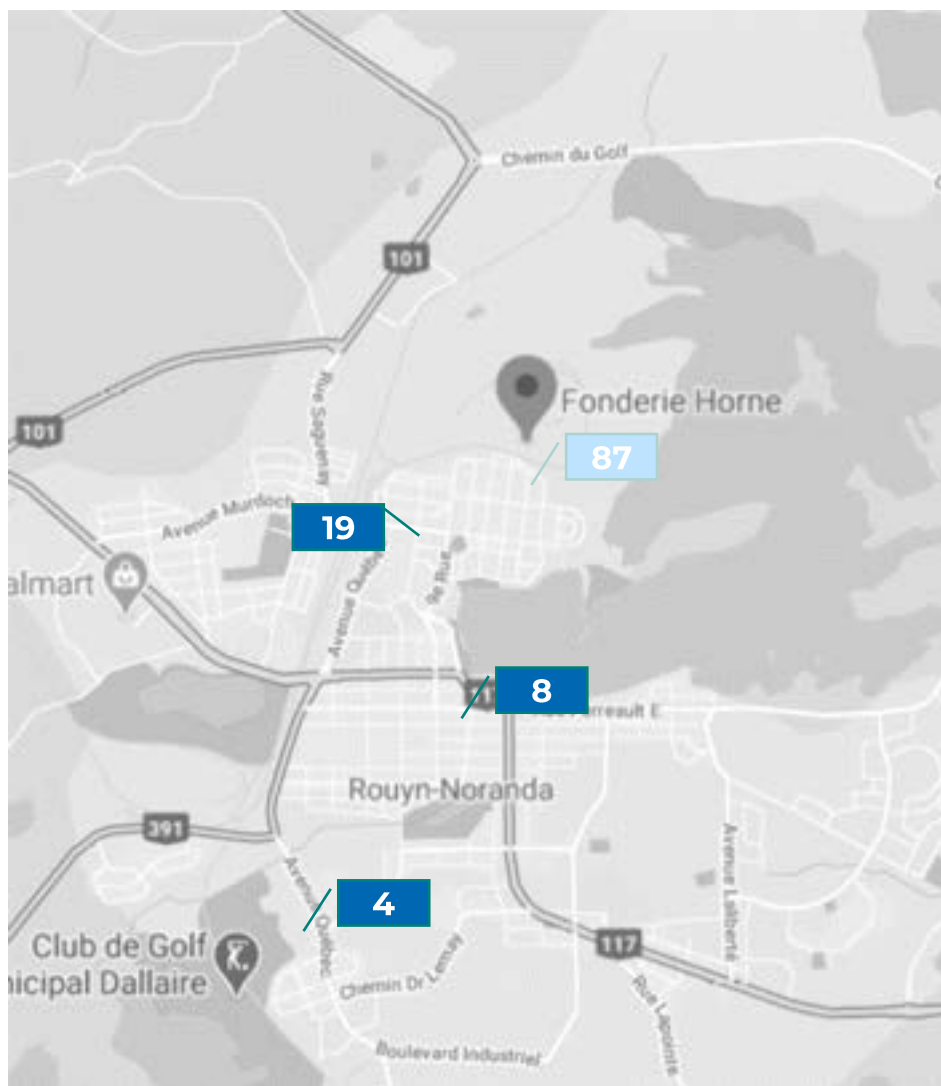


# Évolution de la moyenne annuelle en arsenic à la station légale, pendant la période couvrant le plan déposé dans le cadre de l'attestation d'assainissement (ng/m<sup>3</sup>)



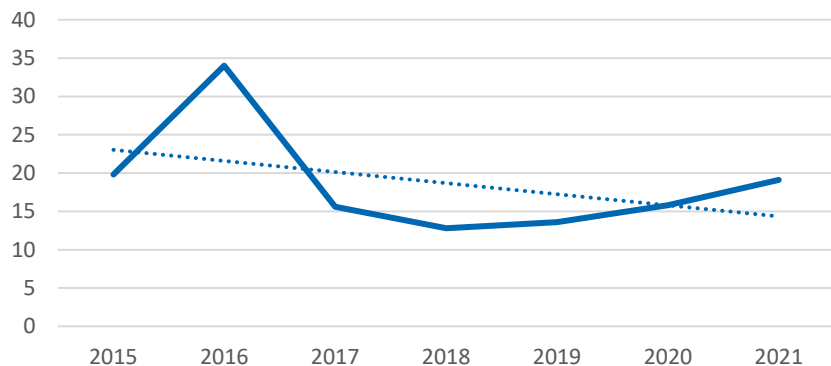


# Moyennes annuelles 2021 en arsenic observées aux autres stations d'échantillonnage de l'air ambiant de la Fonderie Horne (ng/m<sup>3</sup>)

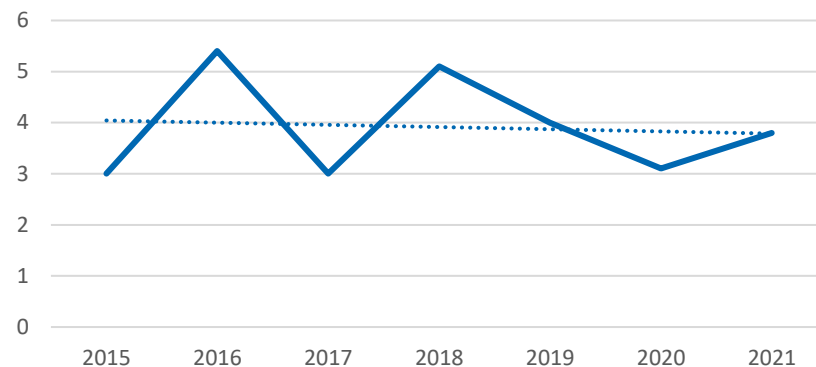


# Évolution des moyennes annuelles en arsenic observées aux autres stations d'échantillonnage de l'air ambiant de la Fonderie Horne (ng/m<sup>3</sup>)

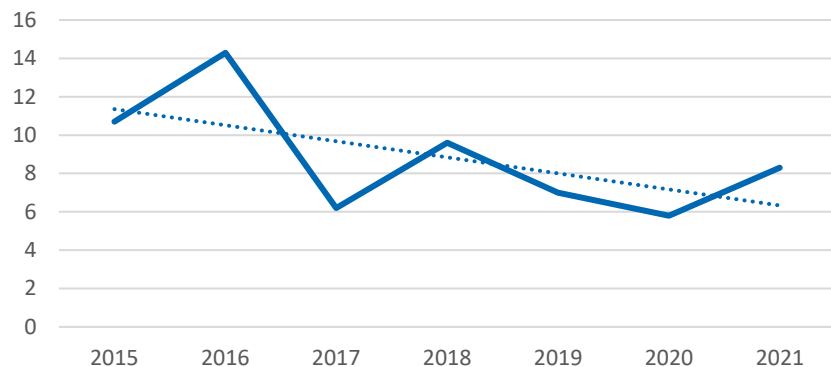
## Station Aréna Glencore



## Station Laiterie Dallaire



## Station Hôtel-de-Ville



La proportion des vents vers la ville a aussi un impact sur les autres stations.

Les stations plus éloignées ont des diminutions moins marquées, mais les tendances sont à la baisse.

- Les résultats de 2021 **confirment une tendance à la baisse** des émissions d'arsenic.
- Cela démontre **l'efficacité des actions** que nous metton en place.
- **80%** des projets sont **en cours ou complétés**.
- 2022 est **une année importante**, alors que nous initierons les deux derniers projets du plan, et que nous conclurons les essais du projet pilote Velox.





Période de questions

ANNEXE IV  
CALENDRIER PROVISOIRE 2022

## CALENDRIER PROVISoire 2022 - RENCONTRES DU COMITÉ DE LIAISON

### MISE EN CONTEXTE

Il est prévu de tenir 4 rencontres régulières du Comité en 2022 en plus d'une rencontre publique. Ce document brosse un portrait des sujets potentiels à aborder en fonction des enjeux actuels ainsi que des préoccupations et souhaits soulevés par les membres lors des dernières rencontres. L'approbation des comptes-rendus et un mot de bienvenue aux nouveaux membres sont des sujets statutaires à traiter en début de chaque rencontre. Pour discussion

### 15 MARS

#### Rencontre régulière

Échanger sur le format et le moment idéal pour une rencontre publique - Calendrier des rencontres en 2022

Présentation principale :

Bilan de la 2<sup>e</sup> attestation d'assainissement, mise à jour de l'avancement des projets du plan de réduction des émissions d'arsenic et résultats 2021

Performances en termes d'émissions / données croisées vents et concentration (demande de juin 2021)

Bilan 2021 – approbation

Sondage 2021 présentation sommaire des résultats

Varia : Nickel (courriels du CREAT et de la fonderie)

### MAI

#### Rencontre régulière

Sujets à déterminer

### JUIN

#### Rencontre publique

Présentation principale - Mise à jour du plan d'action arsenic

Autres sujets :

- La réduction de l'exposition (ex : restauration volontaire des terrains)
- La réduction à la source (Velox-Phenix)
- Les projets court terme (ex : captation et traitement de certains événements du toit du réacteur, augmentation de la capacité de nettoyage des routes)
- Les projets long terme (ex : zone de transition)
- Nickel
- Bilan des travaux du Comité

## SEPTEMBRE

**Rencontre régulière**

Sujets à déterminer

## DÉCEMBRE

**Rencontre régulière**

Sujets à déterminer

## ANNEXE V SUIVIS



Date	Thème	Suivi demandé	Étape réalisée	Responsable	Statut
<b>9 DÉCEMBRE 2019</b>					
09-déc-19	<b>Communication</b>	Fournir aux participants l'adresse du site Internet de la Fonderie		Transfert	Complété
09-déc-19	<b>Communication</b>	Assurer la mise en ligne des comptes rendus sur le site Internet	En continu	Transfert	Complété
09-déc-19	<b>Environnement</b>	Valider l'information à inclure sur la carte de localisation des stations d'échantillonnage sur le site Internet		Fonderie	Complété
09-déc-19	<b>Environnement</b>	Rendre disponibles les données d'échantillonnage des sols		Fonderie	Complété
09-déc-19	<b>Procédures du Comité</b>	Inclure à la prochaine demande de participation d'un observateur, un énoncé à l'effet qu'il est possible de s'opposer		Transfert	Complété
09-déc-19	<b>Procédures du Comité</b>	Revenir sur la méthode de prise de décisions (consensus vs vote)	Sujet discuté lors de la rencontre du 3 février 2021	Transfert	Complété
09-déc-19	<b>Procédures du Comité</b>	Faire le suivi concernant la participation d'un citoyen d'un autre quartier			Complété
09-déc-19	<b>Proposition de sujets</b>	1) Contamination des sols 2) Qualité de l'air et protocoles d'échantillonnage 3) Contrôle et approvisionnement en matériaux			
Date	Thème	Suivi demandé	Étape réalisée	Responsable	Statut
<b>26 FÉVRIER 2020</b>					

26-févr-20	<b>Communication</b>	Mettre les Info-QND sur le site Internet		Transfert	Complété
26-févr-20	<b>Communication</b>	Ajouter une section « Références » sur le site Internet		Transfert	Complété
26-févr-20	<b>Procédures du Comité</b>	Ajouter un point « varia » à l'ordre du jour des prochaines rencontres		Transfert	Complété
26-févr-20	<b>Procédures du Comité</b>	Faire un suivi lorsqu'une proposition de modification au compte rendu n'est pas acceptée		Transfert	Complété
26-févr-20	<b>Procédures du Comité</b>	Alléger le compte rendu selon les préférences des membres		Transfert	Complété
26-févr-20	<b>Procédures du Comité</b>	Envoyer le compte rendu en format Word		Transfert	Complété
26-févr-20	<b>Procédures du Comité</b>	Préciser dans la réponse au député que sa présence est acceptée en tant que représentant des citoyens		Transfert	Complété
26-févr-20	<b>Proposition de sujets</b>	1) Étude de biosurveillance 2) Communication et méthodes de transmission de l'information à la population 3) Zone de transition 4) Calendrier annuel			
<b>Date</b>	<b>Thème</b>	<b>Suivi demandé</b>	<b>Étape réalisée</b>	<b>Responsable</b>	<b>Statut</b>
<b>9 JUILLET 2020</b>					
09-juil-20	<b>Communication</b>	Mettre à jour le site Internet (liste des membres, vidéos corporatives)		Transfert	Complété

09-juil-20	<b>Communication</b>	Préparer un point d'information sur la campagne d'information AGIR de l'automne	Sujet de la présentation du 23 septembre 2020	Fonderie	Complété
09-juil-20	<b>Communication</b>	Informé le Comité de la tenue et des résultats de la prochaine simulation de fuite de SO <sub>2</sub> -SO <sub>3</sub>	Mise à jour le 23 mars 2021	Fonderie	Complété
09-juil-20	<b>Communication</b>	Valider la possibilité de faire une visite virtuelle ou en personne de la Fonderie au cours des prochaines rencontres	Repoussé en raison de la pandémie	Fonderie	Complété
09-juil-20	<b>Environnement</b>	Transmettre au Comité la mise à jour du Plan d'action proposée au Comité interministériel		Fonderie	Complété
09-juil-20	<b>Environnement</b>	Fournir une synthèse des données de plomb et de cadmium	Communiqué de presse – Décembre 2020	Fonderie	Complété
09-juil-20	<b>Environnement</b>	Vérifier si une étude de modélisation des poussières a déjà été réalisée par la Fonderie. Inclure aspect production	Automne 2021 – Selon la présentation du 23 mars 2021.	Fonderie	À venir
09-juil-20	<b>Procédures du Comité</b>	Ajouter un point récurrent « Arsenic et plan d'action » à l'ordre du jour	Mise à jour le 23 mars 2021 et ajout du point pour les rencontres subséquentes	Transfert	Complété
<b>Date</b>	<b>Thème</b>	<b>Suivi demandé</b>	<b>Étape réalisée</b>	<b>Responsable</b>	<b>Statut</b>
09-juil-20	<b>Procédures du Comité</b>	Faire parvenir un sondage sur l'appréciation de la rencontre et sur les suggestions de sujets à discuter lors des prochaines rencontres	Sujet de la rencontre du 3 février 2021	Transfert	Complété
09-juil-20	<b>Procédures du Comité</b>	Assurer un suivi pour la représentation du CPE La Ribambelle	Nouveau membre le 3 février 2021	Transfert	Complété
09-juil-20	<b>Projet de la Fonderie</b>	Prendre connaissance du Guide sur la conception de stationnements écoresponsables	En continu	Fonderie	En cours

09-juil-20	<b>Projet de la Fonderie</b>	Impliquer le Comité à l'étape de l'aménagement du mur dans la détermination des modes de consultations citoyenne	En continu – Mise à jour sur le projet le 23 mars 2021	Fonderie	En cours
<b>3 FÉVRIER 2021</b>					
03-févr-21	<b>Procédures du Comité</b>	Inclure un texte sur les attentes envers l'animation dans les statuts du Comité.	Mise à jour des Statuts du Comité pour inclure les engagements.	Transfert	Complété
03-févr-21	<b>Procédures du Comité</b>	Inviter le directeur général dans aux rencontres du Comité.	M. Claude Bélanger participera aux rencontres.	Fonderie	Complété
03-févr-21	<b>Procédures du Comité</b>	Inviter un employé ou un représentant syndical dans les rencontres du Comité.	La demande a été refusée parce que la convention collective sera renouvelée prochainement.	Fonderie	Complété
03-févr-21	<b>Procédures du Comité</b>	Organiser des rencontres publiques du Comité périodiquement.	Rencontre prévue à l'automne 2021.	Fonderie	En cours
<b>Date</b>	<b>Thème</b>	<b>Suivi demandé</b>	<b>Étape réalisée</b>	<b>Responsable</b>	<b>Statut</b>
03-févr-21	<b>Procédures du Comité</b>	Impliquer le comité dans le choix des sujets des rencontres/Inviter les membres à proposer des sujets par courriel en amont des rencontres (entre deux rencontres).	En continu	Fonderie/Transfert	Complété
03-févr-21	<b>Procédures du Comité</b>	Modifier l'article des Statuts du Comité portant sur le quorum afin de passer à un quorum en présentiel.	La demande sera reconsidérée ultérieurement.	Transfert	Complété
<b>23 MARS 2021</b>					
23-mars-21	<b>Environnement</b>	Fournir les données d'échantillonnage des quatre stations dans la Ville depuis leur mise en place.		Fonderie	Complété

23-mars-21	<b>Environnement</b>	Vérifier si les bandes vertes qui longent les trottoirs peuvent être ajoutées au programme de restauration des sols du quartier Notre-Dame.		Fonderie	Complété
23-mars-21	<b>Environnement</b>	Partager le graphique des intervalles de réduction des émissions d'arsenic (meilleur à pire scénario).	Fait à la rencontre du 25 mai 2021	Fonderie	Complété
23-mars-21	<b>Communication</b>	Recruter de nouveaux membres parmi les retraités de la Fonderie.	Plusieurs membres recrutés en date de mai 2021	Fonderie	Complété
23-mars-21	<b>Communication</b>	Vérifier auprès des représentants du comité interministériel si une présentation aux membres du Comité est possible avant le dépôt de leur rapport.		Fonderie	Complété
23-mars-21	<b>Propositions de sujets</b>	1) <b>Projet d'optimisation du système de contrôle intermittent (inclure le détail des procédures et l'historique des restrictions d'opérations pour l'année 2020).</b> 2) <b>Étude de modélisation des poussières.</b> 3) <b>Programme de récupération du cuivre et des autres matériaux stratégiques.</b>			
<b>Date</b>	<b>Thème</b>	<b>Suivi demandé</b>	<b>Étape réalisée</b>	<b>Responsable</b>	<b>Statut</b>
<b>25 MAI 2021</b>					
25-mai-21	<b>Communication</b>	Promouvoir la procédure de gestion des signalements		Fonderie	Complété
25-mai-21	<b>Environnement</b>	Obtenir une analyse statistique des vents dominants croisés avec les émissions d'arsenic pour les 5 dernières années		Fonderie	Complété
25-mai-21	<b>Environnement</b>	Faire adéquation entre demandes du comité interministériel et engagements de la Fonderie cf. Plan arsenic		Fonderie	À venir

25-mai-21	<b>Projet de la Fonderie</b>	Confirmer, après les tests pilotes de Velox, si Phénix augmentera la capacité de production de l'usine.	D'ici mi 2022	Fonderie	À venir
25-mai-21	<b>Propositions de sujets</b>	1) Le recyclage des métaux à la Fonderie 2) La suite du projet Velox			
<b>19 OCTOBRE 2021</b>					
19-oct-21	<b>Environnement</b>	Présenter les résultats en termes de réduction des émissions à l'issue de la 2e attestation d'assainissement 2017-2022 (en cours) – Rappel : seuil maximal de 100 ng/m3		Fonderie	Complété
19-oct-21	<b>Propositions de sujets</b>	1)Caractérisation des sols 2) Zone de transition			
<b>Date</b>	<b>Thème</b>	<b>Suivi demandé</b>	<b>Étape réalisée</b>	<b>Responsable</b>	<b>Statut</b>
<b>15 MARS 2022</b>					
15-mar-22	<b>Environnement</b>	Inviter des experts du MELCC à une rencontre ultérieure pour présenter le processus de renouvellement de l'attestation d'assainissement (autorisation ministérielle), et clarifier notamment si une consultation publique est prévue.		MELCC	À venir
15-mar-22	<b>Environnement</b>	Présentation sur le choix de positionnement d'une station de mesure.		MELCC	À venir
15-mar-22	<b>Environnement</b>	Partager le ratio profit/investissements de la fonderie aux membres afin de juger de l'importance octroyée aux mesures de mitigation visant à réduire les émissions.		Fonderie	À venir

15-mar-22	Communication	Partager <b>en images</b> le schéma du processus d'affinage de cuivre revu après l'implémentation de Velox		Fonderie	Complété
15-mar-22	Environnement	Obtenir le pourcentage des matières qui sont entreposées à l'intérieur et si la fonderie permet d'augmenter ce pourcentage.		Fonderie	À venir
15-mar-22	Environnement	Partager au Comité l'étude comparative des données liées aux mesures mises en place avant et après l'attestation d'assainissement.		Fonderie	À venir
15-mar-22	Environnement	Fournir au Comité la moyenne d'émissions par trimestres individuels pour 2021 (vs moyenne cumulative).		Fonderie	À venir
15-mar-22	Environnement	Obtenir un tableau qui indiquerait, en axe X : le pourcentage de réduction des projets d'implantation ; en axe Y : les résultats obtenus en ng/m <sup>3</sup> , afin de déterminer la performance en fonction des gains d'implantation des projets (pour les projets réalisés).		Fonderie	À venir
15-mar-22	Environnement	Fournir des explications et des données supplémentaires sur l'année 2016 qui montre une valeur d'environ 200 ng/m <sup>3</sup> alors que les chiffres des années suivantes semblent montrer une tendance à la baisse.		Fonderie	À venir
15-mar-22	Environnement	Fournir des données sur les émissions quotidiennes les plus élevées (vs la moyenne)		Fonderie	À venir
15-mar-22	Environnement	Transmettre au Comité les données récoltées sur le nickel une fois qu'elles seront disponibles.		Fonderie	À venir
15-mar-22	Communication	Inciter davantage les membres à faire part de leurs commentaires sur le déroulement et le fonctionnement du Comité, quitte à le faire également en public lors d'une rencontre régulière.		Transfert	À venir
15-mar-22	Communications	Sonder les membres du Comité pour participer à une rencontre de préparation de la rencontre publique annuelle et préparer un sommaire des travaux du Comité 2021.		Transfert	À venir
15-mars-22	Propositions de sujets	<b>1) Présentation par Norfalco, fournisseur en transport d'acide sulfurique</b>			

		<b>2) 3e attestation d'assainissement – protocole du MELCC avec experts invités</b>			
--	--	---	--	--	--



ANNEXE VI  
MISE À JOUR DES STATUTS DU COMITÉ

# COMITÉ DE LIAISON

## FONDERIE HORNE

### STATUTS

Portée — Mandat — Engagements — Composition —  
Fonctionnement

Dernière mise à jour : Mars 2021

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. MANDAT</b>	<b>1</b>
<b>2. PORTÉE DES TRAVAUX DU COMITÉ DE LIAISON</b>	<b>1</b>
<b>3. ENGAGEMENTS DE LA FONDERIE HORNE</b>	<b>2</b>
<b>4. ENGAGEMENTS DES MEMBRES</b>	<b>2</b>
<b>5. ATTENTES ENVERS LES PERSONNES-RESSOURCES</b>	<b>3</b>
<b>6. COMPOSITION</b>	<b>2</b>
<b>7. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5</b>
<b>8. CALENDRIER DES RENCONTRES</b>	<b>7</b>

## MANDAT

Le comité de liaison remplace le précédent comité des citoyens du quartier Notre-Dame, dont l'appellation et le mandat ont changé depuis la création d'un comité mixte citoyens/Fonderie Horne en 1990.

Le mandat général du comité de liaison est de servir de lieu d'échanges, de partage d'information et de questionnement sur les activités et opérations de la Fonderie Horne, ainsi que sur leurs impacts et retombées.

Plus spécifiquement, le comité de liaison :

- Veille à ce que les membres soient adéquatement informés et soient en mesure de faire le suivi des activités et opérations de la Fonderie Horne, des engagements de l'entreprise, des conditions générales d'autorisation et des perspectives de développement (national ou international)
- Permet à ses membres d'exposer leurs préoccupations et de discuter des solutions face aux enjeux pouvant être soulevés par les activités et opérations de la Fonderie Horne
- Donne son avis sur les initiatives et engagements de la Fonderie Horne en matière de relations avec le milieu et de gestion environnementale dans le but de minimiser les impacts négatifs et de maximiser les retombées positives sur le milieu.

## PORTÉE DES TRAVAUX DU COMITÉ DE LIAISON

La liste non exhaustive suivante présente des sujets qui pourraient être abordés par le comité de liaison lors de ses rencontres :

- Statuts du comité de liaison
  - Modifications (portée, mandat, composition, règles de fonctionnement)
- Connaissance des activités et opérations de l'usine
  - Partage de l'information et visites de sites
- Nouveaux développements et projets pilotes
  - Raisons d'être, composantes, étapes et échéanciers
- Cadre légal et réglementaire
  - Certificats d'autorisations, permis et attestations d'assainissement
  - Échantillonnage et suivi environnemental
- Gestion des impacts liés aux opérations
  - Nature des impacts
  - Mesures d'atténuation
  - Mécanisme de gestion des plaintes
- Responsabilité sociale de l'entreprise
  - Implication et appui à la communauté
  - Retombées économiques

## ENGAGEMENTS DE LA FONDERIE HORNE

Dans le but de soutenir la bonne marche du comité de liaison, la Fonderie Horne s'engage à :

Rendre disponible, en temps opportun, l'information non confidentielle concernant les différents aspects activités et opérations en cours ainsi que les suivis requis.

- 
- Vulgariser l'information scientifique et technique pour faciliter les échanges avec les membres du comité de liaison.
  - Assumer les coûts relatifs à la mise sur pied et au fonctionnement du comité de liaison (organisation des rencontres, frais logistiques, autres frais à convenir conjointement).
  - Faciliter la participation des membres par diverses mesures, dont le remboursement des frais de gardiennage et des frais de déplacement pour les participants résidant à l'extérieur de Rouyn-Noranda.
  - Analyser et faire le suivi de comment ont été prises en compte les préoccupations et les demandes exprimées par les membres du comité de liaison.
  - Faire état du système de gestion et de traitement des plaintes au comité de liaison.
  - Rendre disponibles les documents relatifs aux travaux du comité de liaison, y compris les comptes rendus approuvés par les membres présents aux réunions.
  - Produire annuellement et, suite à l'approbation du comité de liaison, rendre disponible un rapport d'activités du comité de liaison.

## **ENGAGEMENTS DES MEMBRES**

Les membres s'engagent à contribuer au comité de liaison des façons suivantes :

- Participer bénévolement aux rencontres du comité de liaison (environ quatre rencontres par année).
- Prendre connaissance des documents et de l'information présentée sur les activités et opérations de la Fonderie Horne afin de partager leurs questions, préoccupations et commentaires en temps opportun lors des rencontres du comité de liaison.
- Relayer, dans leurs réseaux et milieux respectifs, l'information obtenue lors des rencontres du comité de liaison.
- Partager avec le comité de liaison l'information et les préoccupations de leurs réseaux et milieux respectifs.
- Participer activement à la formulation de solutions, d'actions à entreprendre et de propositions en vue d'améliorer la performance sociale et environnementale de la Fonderie Horne.
- Dans un esprit de collaboration et de co-expertise, faire des suggestions aux personnes-ressources pour résoudre des problématiques et promouvoir de bonnes relations de voisinage.
- Les membres du comité de liaison représentent les intérêts de leur secteur d'activité et de la collectivité.

## **ENGAGEMENT DE L'ANIMATION ET LA COORDINATION**

Les personnes désignées à l'animation et à la coordination des rencontres s'engagent à :

- Assurer le bon déroulement des rencontres du comité.
- Veiller au respect et à l'application des statuts du comité.
- Faciliter les échanges entre les membres du comité de liaison et la Fonderie Horne dans le but de favoriser la transparence, le partage de l'information et le transfert de connaissance.
- Respecter les valeurs et les opinions de chacun.
- Faire preuve d'écoute, d'ouverture et de transparence.
- Dans un esprit de collaboration, encourager la recherche de solutions avec les membres du comité et la Fonderie Horne.

## ATTENTES ENVERS LES PERSONNES-RESSOURCES

Le comité s'attend à ce que les personnes-ressources contribuent au comité de liaison des façons suivantes :

Dans la mesure du possible, l'information demandée par le comité de liaison est fournie en temps opportun. Le cas échéant, les personnes-ressources expliquent au comité de liaison tout éventuel refus, contrainte ou retard à livrer l'information.

Les personnes-ressources peuvent soumettre volontairement de l'information pertinente qu'elles détiennent, lorsque celle-ci est susceptible de faciliter le travail du comité de liaison.

## COMPOSITION

La composition vise à inclure :

- Les citoyens les plus susceptibles d'être touchés par les activités et opérations de la Fonderie Horne, notamment ceux vivant à proximité des installations ;
- Les représentants de divers secteurs concernés ou possédant des connaissances pertinentes aux travaux du comité de liaison et soucieux de l'intérêt collectif.

Le comité de liaison veille à ce que la composition du comité reflète une représentation majoritaire des citoyens.

Lorsque plusieurs représentants d'un secteur souhaitent participer, ils doivent identifier entre eux le(s) membre(s) qui siègera au comité de liaison. Un seul représentant de chaque organisme pourra être invité à participer.

Les personnes-ressources agissent à titre d'observateurs et s'efforcent de répondre, lorsque possible, aux demandes d'information du comité de liaison.

Afin de maintenir des échanges efficaces et de permettre une expression diversifiée d'opinion, tout en assurant une bonne diffusion de l'information, le comité de liaison est composé d'environ 10 à 20 membres.

La composition visée est la suivante :

<b>COMPOSITION DU COMITÉ DE LIAISON</b>		
<b>SECTEURS/CATÉGORIES</b>	<b>MEMBRES</b>	<b>PERSONNES-RESSOURCES</b>
Citoyens	6-11	-
Regroupements de citoyens	1-2	-
Milieu scolaire et préscolaire	1-2	-
Commerçants	1-2	-
Conseiller(ère) municipal	1	-
Milieu environnemental	-	√
Milieu de l'enseignement et de la recherche	-	√
Représentant(e) de la municipalité	-	√
Fonderie Horne	-	√
Direction de la santé publique	-	√
MELCC	-	√
<b>Total</b>	<b>10-18</b>	

---

## RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

### Déroulement des rencontres

Les règles du comité de liaison restent souples et sans formalité excessive.

Les membres voient à favoriser un dialogue franc, honnête et courtois au cours des rencontres, dans le respect du mandat et des responsabilités du comité de liaison.

Les réunions du comité de liaison, au nombre de quatre par année, sont encadrées par un animateur indépendant pour permettre aux membres, à la Fonderie Horne et aux autres personnes-ressources d'échanger dans un climat de travail propice et efficace.

Des experts ayant travaillé sur différents aspects peuvent être invités afin de leur permettre de présenter les résultats de leurs travaux et d'échanger avec le comité de liaison sur ceux-ci.

Le comité de liaison peut émettre des avis, des propositions et des recommandations, les décisions étant prises par consensus (accord général entre membres).

Le comité de liaison peut se nommer un représentant ou porte-parole, pour fins de communications externes. Ce porte-parole doit être un citoyen du quartier Notre-Dame.

Les thèmes de discussion sont déterminés et approuvés par les membres du comité de liaison.

Des documents techniques, vulgarisés et courts, servent comme base des échanges. Sauf avis contraire, les différents documents pour les rencontres sont transmis par courriel dans un délai de 5 jours ouvrables avant chaque réunion, lorsque possible. Les membres peuvent toutefois demander qu'on leur prépare des documents imprimés.

Le comité de liaison pourrait convenir de tenir des rencontres *ad hoc* selon les situations vécues sur le terrain et/ou les besoins exprimés.

Des visites à certains secteurs d'activité de la Fonderie Horne peuvent être organisées à l'intention des membres du comité de liaison, si requis.



### Ordres du jour et comptes rendus des rencontres

Une proposition d'ordre du jour sera envoyée aux membres au moins une semaine avant chaque réunion pour commentaires.

L'ordre du jour des rencontres du comité de liaison comprendra au moins les rubriques suivantes :

- Approbation de l'ordre du jour et du compte rendu
- Suivis de la rencontre précédente
- Mise à jour sur les activités et les opérations de la Fonderie Horne en lien avec le mandat du comité de liaison
- Échanges sur les sujets d'intérêt identifiés préalablement par les membres
- Rétroaction sur la rencontre et choix des sujets d'intérêt pour la prochaine rencontre

Un compte rendu est rédigé par un tiers, après chaque rencontre, et envoyé aux membres pour validation. Celui-ci comprend un tableau récapitulatif des échanges tenus ainsi qu'une liste des suivis et des résultats de la rencontre. Une période de deux semaines est octroyée aux membres pour réviser le compte rendu et transmettre leurs commentaires, le cas échéant. En l'absence de corrections majeures, le compte rendu est ajusté et considéré comme étant approuvé par les membres.

Le compte rendu est non nominatif, sauf dans le cas des informations fournies par les personnes-ressources. Il contient uniquement le nom des personnes qui ont participé à la rencontre et un exposé des délibérations.

La Fonderie Horne rend publics les comptes rendus du comité de liaison et le calendrier des rencontres.

### Participation des membres et des personnes-ressources

La planification des dates de rencontre est convenue en début d'année de façon à optimiser la participation des membres du comité de liaison. La convocation aux réunions est effectuée par l'animateur indépendant.

Le quorum pour la tenue des rencontres est de 50 % des membres participants, y compris 50 % des membres citoyens, en plus de la présence des représentants de la Fonderie Horne. Le quorum est établi en fonction des réponses aux convocations.

Les membres du comité de liaison représentant des organismes peuvent désigner une personne qui peut les remplacer aux rencontres (substitut) mais doivent en aviser l'animateur avant la tenue d'une rencontre. Cette personne provient du même milieu ou réseau que le membre régulier. Les membres voient à transmettre les informations pertinentes à leurs substituts.

Si un membre ou un organisme se désiste, le comité de liaison peut le remplacer en respectant la même catégorie d'intervenant.

Si un membre s'absente lors de deux rencontres consécutives, il est invité à manifester son intérêt à poursuivre son implication au comité de liaison. Dans l'éventualité d'une troisième absence consécutive, le comité de liaison prend une décision quant au remplacement ou non du membre au sein du groupe.

Les réunions du comité de liaison ne sont pas publiques et les médias n'y sont pas invités. Toutefois, les documents issus des rencontres du comité de liaison (ordres du jour, comptes rendus, rapports annuels, etc.) sont rendus disponibles.

Les membres et personnes-ressources sont tenus de respecter la confidentialité de toute information identifiée par écrit comme étant de nature confidentielle.

Une personne qui déroge aux règles de fonctionnement du comité de liaison sera avisée et le comité de liaison pourrait lui demander de se retirer.

Les nouveaux membres recevront de l'information sur le comité de liaison, son fonctionnement, les activités passées de celui-ci et les documents d'information pertinents.

## CALENDRIER DES RENCONTRES

Le calendrier proposé pour les activités du comité de liaison s'établit comme suit :

Date des rencontres trimestrielles
Décembre
Mars
Juin
Septembre

La date d'une rencontre annuelle publique du comité de liaison est à déterminer chaque année.